



COMMISSION
Technique

MEMOIRE D'INSTRUCTEUR NATIONAL

CONDUITE D'UN PROJET FEDERAL PILOTAGE DU PROJET INITIATEUR DE CLUB 2001 -2003



Photo Fred Di Méglio

Présenté par Jean-Pierre Montseny

Septembre 2003

Mémoire d'Instructeur National

CONDUITE D'UN PROJET FEDERAL

PILOTAGE DU PROJET INITIATEUR DE CLUB 2001 -2003

Présenté par Jean-Pierre Montseny - septembre 2003

Remerciements

J'exprime tous mes remerciements aux membres de l'équipe projet pour leur participation active durant plus de deux ans.

Merci à Henri Veysset pour la saisie des formulaires d'enquête, merci à Pierre-Yves Colin qui en a exploité les données.

Merci à Jean-Louis Blanchard, Président de la commission technique nationale pour m'avoir permis de réaliser ce mémoire.

Merci à mes deux parrains Bob Severin et Gérard Puig pour leurs conseils avisés.

Merci à Stéphane Dauriat pour son aide dans la réalisation du livret pédagogique.

Merci à Alain Foret et Eric Bahuet pour leur relecture attentive.

TABLE DES MATIERES

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | INTRODUCTION..... | 1 |
| 1.1 | Avant-propos | 2 |
| 1.1.1 | L'initiateur de club à la F.F.E.S.S.M..... | 3 |
| 1.1.2 | Genèse du projet de réforme..... | 4 |
| 1.1.3 | Objectifs généraux..... | 4 |
| 2 | DEROULEMENT DU PROJET | 5 |
| 2.1 | Constitution de l'équipe projet | 6 |
| 2.2 | Le début de la réflexion | 7 |
| 2.3 | Recueil des idées, l'enquête nationale | 8 |
| 2.4 | Résultats de l'enquête..... | 9 |
| 2.4.1 | Exploitation des formulaires d'enquête..... | 9 |
| 2.4.2 | Analyse des commentaires libres | 13 |
| 2.5 | Premières orientations | 16 |
| 2.6 | Analyse des premières orientations | 17 |
| 2.7 | Le pré-projet | 22 |
| 2.8 | Analyse du pré-projet | 23 |
| 2.9 | Le projet version 1 | 24 |
| 2.10 | Analyse du projet version 1 | 27 |
| 2.11 | premier arbitrage, evolution vers la version 2 | 29 |
| 2.12 | L'avis des régions | 31 |
| 2.13 | deuxieme arbitrage et premiere validation..... | 32 |
| 2.14 | Premiers contenus de formation | 33 |
| 2.15 | Deuxième validation, les contenus de formation | 34 |
| 2.16 | Présentation du projet final..... | 36 |
| 2.17 | Initiateur d'hier et d'aujourd'hui, les changements | 37 |
| 3 | PILOTER UN PROJET | 38 |
| 3.1 | Fonctionnement de la CTN | 39 |
| 3.2 | Les Etapes de validation, une nécessité..... | 41 |
| 3.2.1 | Méthode inspirée de la conduite de projet dans l'industrie..... | 41 |
| 3.3 | Difficultés rencontrées..... | 44 |
| 3.3.1 | L'animation de l'équipe projet | 44 |
| 3.3.2 | L'étendue du projet... L'incertitude..... | 44 |
| 3.3.3 | Entre le marteau et l'enclume..... | 44 |
| 3.3.4 | L'enquête..... | 44 |
| 3.4 | S'améliorer, quelques idées simples à appliquer... .. | 45 |

| | |
|---|-----------|
| 4 CONCLUSION | 46 |
| 4.1 En résumé | 47 |
| 4.2 Suite et point de vue personnel..... | 49 |
| | |
| 5 ANNEXES | 50 |
| | |
| Annexe 1 : Nouveau cursus initiateur | 51 |
| Annexe 2 : Ancien cursus initiateur | 67 |
| Annexe 3 : Construction du pré-projet..... | 70 |
| Annexe 4 : Formulaire d'enquête | 75 |
| Annexe 5 : Projet Version 2 | 81 |
| Annexe 6 : Synthèse CTR au 30/11/02 | 83 |
| Annexe 7 : Projet version V3 | 86 |
| Annexe 8 : Premiers contenus de formation | 91 |
| Annexe 9 : Synthèse CTR au 22/05/03 | 103 |
| Table des illustrations..... | 105 |

1 INTRODUCTION

1.1 AVANT-PROPOS

Ce mémoire a pour objectif de décrire l'expérience vécue en pilotant le projet Initiateur de club F.F.E.S.S.M. de 2001 à 2003, initié par la commission technique nationale.

Une large partie du travail réalisé au cours du projet est l'œuvre de l'équipe dans son ensemble ou fait suite aux débats menés en commission technique nationale (C.T.N.); le fond du sujet est donc avant tout un travail collectif.

L'autre partie, plus personnelle représente l'animation de l'équipe et les mises en forme successives des documents de travail qui ont jalonné le projet.

Les éclaircissements apportés sur le fonctionnement et les prises de décisions de la C.T.N. peuvent contribuer à comprendre pourquoi toutes les idées remontées du terrain ne sont pas forcément retenues, pourquoi les projets sont parfois si longs à aboutir.

Il m'est apparu intéressant de matérialiser ce retour d'expérience par un document écrit.

La première partie du mémoire retrace le plus fidèlement possible le déroulement chronologique du projet initiateur depuis le lancement jusqu'à sa mise en application.

La deuxième partie porte un regard critique en analysant la méthode employée, en présentant les difficultés rencontrées et en tentant d'apporter des suggestions d'améliorations pour la conduite de futurs projets équivalents.

1.1.1 L'INITIATEUR DE CLUB A LA F.F.E.S.S.M.

Il faut remonter à 1973 pour voir apparaître les premiers brevets d'initiateur de club.

C'est lors de la réunion de la C.T.N. du 14 avril 1973 qu'est créé le nouveau brevet. Comme l'indique le texte les prérogatives sont restreintes aux piscines ou à ce qui est désormais appelé « l'espace proche », sous la responsabilité du président ou du responsable technique du club.



Figure 1: Extrait du numéro 22 de Etudes et Sports Sous-Marins de Janv-Fév-Mars 1974

C'est seulement en 1991¹ que de nouvelles prérogatives sont créées pour les titulaires du niveau 4 et de l'initiateur de la F.F.E.S.S.M. C'est à la même date qu'est également créé le niveau P5 de plongeur.

Depuis ces dates l'initiateur est le brevet d'enseignant le plus plébiscité par les clubs.

Le Tableau 1, Brevets d'initiateur de 2000 à 2002, montre l'ordre de grandeur du nombre de diplômes délivrés ces trois dernières années.

| | Total Hommes | Total Femmes | TOTAL 2002 | Rappel 2001 | Rappel 2000 |
|-----------------------|--------------|--------------|------------|-------------|-------------|
| Initiateur de club | 1016 | 323 | 1339 | 1327 | 1249 |
| Niveau 4 + Initiateur | 856 | 151 | 1007 | 1007 | 1060 |

¹ Source : Jean-Marc Broner, directeur administratif et au développement de la F.F.E.S.S.M, entretien oral.

1.1.2 GENESE DU PROJET DE REFORME

En 1998 les contenus de formation de nos niveaux de plongeurs ont été redéfinis sous forme de compétences.

La rénovation des cursus se poursuit par celle de nos formateurs.

Cette action est engagée dans le cadre des objectifs du plan quadriennal de la commission technique nationale², durant le premier semestre 2001.

A cette date la réforme du cursus du MF1 est en cours de finalisation, les cursus initiateur et M.F.2 sont mis en chantier.

Le seul document officiel de la F.F.E.S.S.M. traitant de l'initiateur de club est jusqu'à présent limité aux conditions d'organisation et de déroulement de l'examen, décrites dans le manuel du moniteur.

Seul ce référentiel de formation et d'évaluation est susceptible d'orienter les formateurs d'initiateurs et les candidats eux-mêmes au cours de leur formation.

Suite à une décision de la C.T.N., il a été choisi de remodeler la formation de l'initiateur en cohérence avec les niveaux de plongeur.

La réalisation d'un **référentiel de formation** basé sur une logique « prérogatives / compétences » est le point de départ du projet.

1.1.3 OBJECTIFS GENERAUX

Les objectifs généraux dans lequel doit s'inscrire le projet initiateur sont fixés par la commission technique nationale .

-« Construction de contenus de formation précis concernant les niveaux d'enseignants de la FFESSM. »

-« Analyse systématique des taux de réussite aux examens d'encadrant. »

² Programme présenté par Jean-Louis Blanchard en début de mandat , en mars 2001.

2 DEROULEMENT DU PROJET

2.1 CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE PROJET

Le premier travail consiste à créer **une équipe d'instructeurs** ou cadres deuxième degré motivés pour travailler sur le projet, sur la base du volontariat.

C'est lors de la réunion de la C.T.N. du 12 mai 2001 que le président Jean-Louis Blanchard me charge de coordonner le projet.

Constitué de cadres deuxième degré, d'instructeurs régionaux et nationaux, le groupe de 4 personnes au départ est passé à 6, puis à 7 début 2002.

Vu l'éloignement géographique, le mode de fonctionnement privilégié est l'échange par téléphone et surtout par courrier électronique.

| Comité | Membre équipe projet initiateur | Fonction |
|---------------|--|---|
| RABA | Henri Veysset | Instructeur Régional |
| LR-MP | Christian Ferchaud | Instructeur National Coordonnateur projet MF1 |
| LR-MP | Jean-Pierre Montseny | Président CTR Coordonnateur Projet Initiateur |
| Cote D'Azur | Daniel Mallet | Instructeur Régional Mémoire IR sur l'initiateur Technique |
| Provence | Martial Douillard | MF2 |
| BPL | Pierre-Yves Colin | Instructeur Régional Mémoire IR sur la formation initiateur |
| Normandie | Fredy le Maréchal | Instructeur National |

Tableau 2 - L'équipe du projet de réforme initiateur de club

2.2 LE DEBUT DE LA REFLEXION

La réflexion collective des membres du groupe, par courrier et téléphone, prend rapidement l'allure d'une **remise à plat totale du sujet**.

Individuellement chaque membre du groupe s'exprime sur le sujet de la manière la plus large qui soit.

La libre expression de chacun, orale, écrite ou faisant référence à des travaux personnels³ permet petit à petit, d'identifier de nombreuses voies d'amélioration.

Pendant cette phase l'équipe prend la mesure du travail à réaliser.

Cette phase de *brainstorming* collective nous persuade qu'un **élargissement** des objectifs du projet est indispensable.

Un projet plus ambitieux autour des pistes suivantes est posé :

- Quel est le rôle de l'initiateur ?
- Qui forme les initiateurs dans les clubs ? Et de quelles manières ?
- Au-delà de l'examen, quel est le profil de sortie de l'initiateur ?
- Les épreuves de l'examen sont-elles adaptées ?
- Les prérogatives de l'initiateur fixées par l'arrêté de 98 sont-elles en adéquation avec les compétences réelles ?
- L'image que donne l'initiateur aux pratiquants est-elle bonne ou mauvaise ?
- Le diplôme d'initiateur dans le cursus général de l'enseignant est-il assez valorisé ?

Par ailleurs plusieurs personnes extérieures à l'équipe nous communiquent spontanément des idées fort intéressantes.

Toutes ces personnes, moniteurs, instructeurs, présidents de clubs ne sont pas citées nominativement mais contribuent à la réalisation de **l'inventaire des idées**.

Toutes ces idées doivent-elles pour autant être développées ?

La première conclusion de ces travaux préliminaires débouche sur la nécessité de consulter les présidents de clubs, moniteurs et initiateurs eux-mêmes par une enquête nationale.

Cela devrait permettre à l'équipe projet d'orienter ses travaux.

³ « *La formation des initiateurs dans un cadre départemental* » Pierre-Yves Colin, mémoire d'instructeur régional Bretagne-Pays-de-Loire, décembre 2001.

« *L'initiateur technique et ses problèmes* » Daniel Mallet, Mémoire d'instructeur Régional Cote d'Azur, 2001.

2.3 RECUEIL DES IDEES, L'ENQUETE NATIONALE ...

L'initiateur de club, cheville ouvrière de nombreux clubs associatifs mérite largement que l'on réalise un effort de communication et de consultation sur une grande échelle. Il a donc été réalisé une enquête de grande envergure.

L'objectif : recueillir le plus grand nombre d'idées, les classer quantitativement pour extraire des pratiques et des tendances.

Les thèmes suivants sont sélectionnés :

- Qui est l'initiateur ? Quel est son age ? Quelles sont les proportions d'hommes et de femmes ? Quand a-t-il (elle) passé son brevet ?
- Quelles sont ses fonctions un sein du club ?
- Quelle formation a-t-il(elle) reçu(e) ? Par qui et comment ?
- Comment a-t-il(elle) été évalué(e) ?
- Comment a-t-il(elle) perçu l'examen ?
- Quelle image renvoie l'initiateur auprès des pratiquants et des tiers ?

Les questions sous forme de Q.C.M.⁴ doivent permettre d'établir un bilan quantitatif. En marge des questions, choisies et donc déjà orientées, une place est réservée pour des commentaires, offrant la plus totale liberté d'expression.

La consultation sur ces thèmes est adressée avec un courrier d'accompagnement aux présidents de clubs, aux moniteurs et aux initiateurs eux-mêmes, sous la forme de formulaires pensés et réalisés par Henri, cf. Annexe 4.

En décembre 2001 l'envoi des formulaires est assuré par le siège national aux 2200 clubs et 120 structures commerciales agréées.

Tous ces formulaires sont également mis à disposition sur le site Internet de la C.T.N. durant toute la phase de consultation.

L'énorme travail de dépouillement qui suit nécessite la réalisation d'une application informatique spécifique⁵ et un travail de saisie aussi important que rébarbatif.

L'ensemble est assuré en très grande partie par Henri. Veysset

L'exploitation des données, sous forme de pourcentages, graphiques et la rédaction d'un rapport final est entièrement réalisée par Pierre-Yves Colin; il s'agit également d'un travail très important.

⁴ Questionnaire à choix multiples

⁵ base de données Microsoft Access

2.4 RESULTATS DE L'ENQUETE

Les résultats définitifs de l'enquête sont achevés en mars 2003 ; ils sont présentés à ce stade du mémoire dans le but de faciliter la lecture du document.

2.4.1 EXPLOITATION DES FORMULAIRES D'ENQUETE

formulaire recueillis

| Public | Nombre de formulaires exploités |
|----------------------|---------------------------------|
| Initiateurs E1 et E2 | 1246 |
| Présidents de clubs | 374 |
| Moniteurs E3 et E4 | 695 |

Tableau 3: formulaires d'enquête

Le nombre de formulaires initiateurs E1 et E2 supérieur à 1000 est un échantillon statistiquement représentatif.

Qui sont les initiateurs ?

Le sommet de la pyramide des âges se situe autour de 40 ans.

L'âge moyen de l'initiateur peut expliquer les problèmes quant à l'acceptation de l'évaluation finale ; elle est parfois effectuée par des moniteurs deuxième degré jeunes, peu expérimentés et au jugement trop sec.

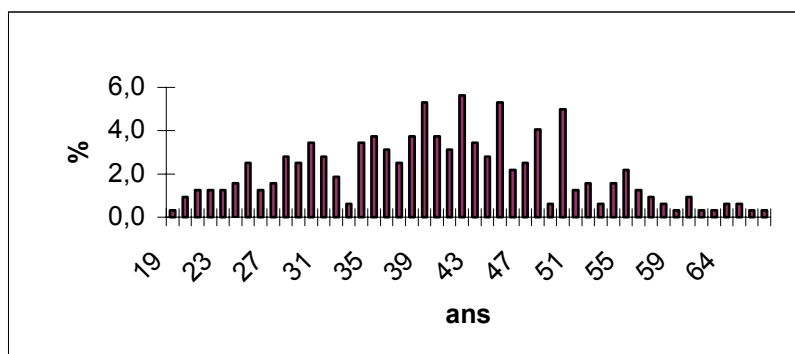


Figure 2: Pyramide des âges

- 82% sont des hommes : âge moyen 41 ans, 46% sont E1 , 54 % sont E2.
- La répartition des E1 et des E2 est de 50% .
- 18 % seulement des initiateurs sont des femmes .
- Leur âge moyen est de 36 ans, 68% d'entres elles sont E1, 32 % sont E2.

Le premier diplôme d'enseignant se décline trop peu au féminin ; le niveau 4 constitue une barrière supplémentaire.

Quel est leur expérience en plongée ?

– Années de pratique avant l'examen

La plus forte proportion d'initiateur a **plus de 3 ans de pratique** de l'activité

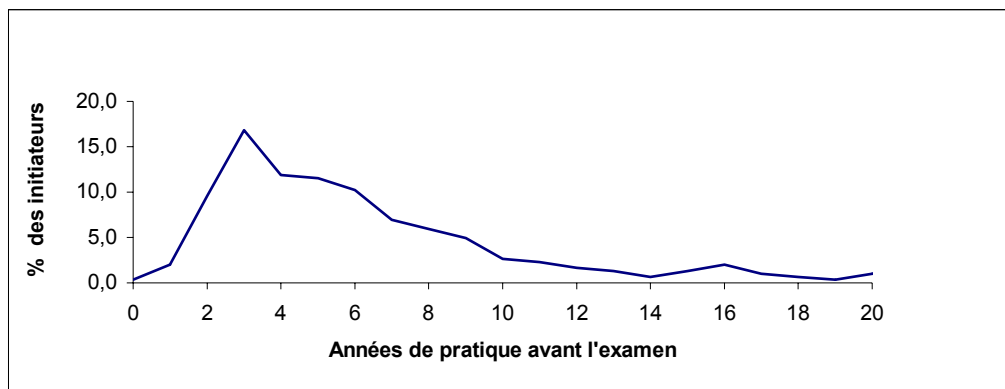


Figure 3 : Expérience en plongée de l'initiateur avant la formation et avant l'examen

Le nombre d'années de pratique de la plongée avant l'examen d'initiateur est significatif ; c'est un constat rassurant.

– Expérience du plongeur rentrant en formation initiateur et avant l'examen

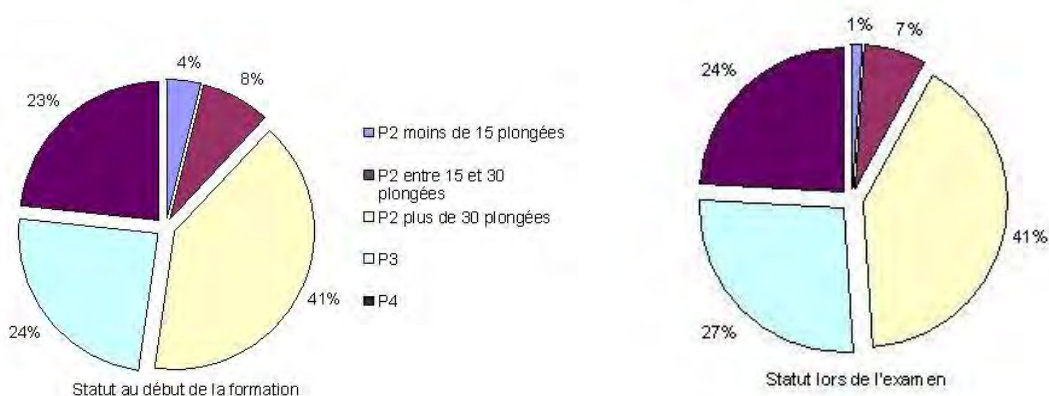


Figure 4 : Expérience en plongée de l'initiateur avant la formation et avant l'examen

La très large majorité des candidats a plus de 30 plongées avant l'entrée en formation : il n'est donc pas nécessaire d'imposer davantage de plongées qu'auparavant. Un élément qualitatif comme l'autonomie au cours de ces plongées, doit suffire pour répondre à un souhait d'augmentation du vécu du plongeur.

Qui forme les initiateurs ?

| Formé par | % |
|------------------|----|
| Un MF2 /BEES2 | 48 |
| Un MF1 /BEES1 | 70 |
| Un initiateur E2 | 37 |
| Un initiateur E1 | 14 |
| Autodidacte | 10 |

Tableau 4: qui intervient dans la formation des initiateurs

Lorsque l'initiateur est formé par plusieurs personnes en même temps, il est logique d'arriver à une somme de pourcentage supérieure à 100.

Les chiffres ne permettent pas de déterminer quantitativement dans quelles proportions chaque type de formateur intervient.

Par ailleurs les commentaires libres des formulaires soulignent le rôle majeur des moniteurs premier degré dans le suivi de la formation des initiateurs.

Le rôle du premier degré doit être reconnu et valorisé.

Où sont formés les initiateurs ?

| Formation | % |
|---------------------------------|----|
| En piscine ET en milieu naturel | 68 |
| En piscine | 26 |
| En milieu naturel | 6 |
| Dans son club | 78 |
| Dans un autre club | 26 |
| Par un groupe de clubs | 5 |
| Par un comité départemental | 25 |

Tableau 5: lieu et structure de formation

La formation reste majoritairement une formation de type club.

Où se déroule l'examen ?

| Examen | % |
|------------------------------|----|
| Dans son club | 31 |
| Dans un autre club | 15 |
| Dans un groupe de club | 14 |
| Dans un comité départemental | 42 |
| En piscine | 70 |
| En milieu naturel | 20 |
| Dans les deux milieux | 10 |

Tableau 6: Lieu et structure pour l'examen

L'examen est majoritairement un examen piscine.

Il y a prédominance de la mutualisation des moyens humains (groupe de clubs et comités départementaux).

Dans quelles conditions se déroule l'examen ?

| Examen | % |
|--|----|
| Evaluation sur de vrais élèves | 5 |
| Evaluation un moniteur simulant l'élève | 79 |
| Epreuves jugées faciles par les candidats | 29 |
| Epreuves jugées difficiles par les candidats | 22 |
| Epreuves jugées adaptées par les candidats | 74 |
| Epreuves jugées inadaptées par les candidats | 9 |

Tableau 7: Conditions et perception de l'examen

De nombreux commentaires libres soulèvent la lourdeur de l'examen ; les épreuves physiques sont également critiquées (mannequin).

Quelles fonctions occupent les initiateurs en milieu artificiel ?

| | E1 | | | E2 | | |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total |
| Direction de plongée | 39 | 57 | 53 | 48 | 63 | 61 |
| Enseignement P0-P2 pratique | 84 | 89 | 88 | 78 | 84 | 83 |
| Enseignement P0-P2 Théorie | 47 | 64 | 6. | 74 | 69 | 70 |
| Entraînement physique P0-P2 | 84 | 82 | 83 | 78 | 82 | 81 |
| Enseignement P3-P4 | 12 | 19 | 17 | 26 | 49 | 46 |
| Enseignement enfants | 47 | 47 | 47 | 35 | 48 | 47 |
| Effectif maxi | 6 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Fonctions administratives | 49 | 47 | 47 | 52 | 46 | 47 |

Tableau 8: rôles et fonctions de l'initiateur en milieu artificiel

L'enseignement du P3-P4 est préoccupant et à déconseiller.

Quelles fonctions occupent les initiateurs en milieu naturel ?

| | E1 | | | E2 | | |
|-----------------------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total |
| Direction de plongée | 4 | 7 | 6 | 22 | 36 | 35 |
| Enseignement P0-P2 pratique | 18 | 28 | 26 | 87 | 72 | 73 |
| Enseignement P0-P2 Théorie | 8 | 13 | 12 | 57 | 51 | 52 |
| Entraînement physique P0-P2 | 10 | 63 | 61 | 52 | 60 | 59 |
| Enseignement P3-P4 | 2 | 9 | 7 | 22 | 39 | 37 |
| Enseignement enfants | 24 | 18 | 20 | 48 | 34 | 36 |
| Effectif maxi | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 |
| Fonctions administratives | 12 | 13 | 12 | 26 | 24 | 24 |

Tableau 9: rôles et fonctions de l'initiateur en milieu naturel

Le E1 directeur de plongée en milieu naturel est une situation qui ne devrait pas se produire . Pour les E2 on peut supposer qu'ils soient également P5.

Le E2 enseigne la théorie jusqu'au P2 dans 52 % des cas : cela mérite d'intégrer cette compétence dans la formation E2.

L'enseignement P3 P4 par E2 est préoccupant et à déconseiller.

Quel est le coût de la formation ?

| Coût | € |
|------------------------------------|-----|
| Formation en structure associative | 32 |
| Examen en structure associative | 9 |
| Formation en structure commerciale | 147 |
| Examen en structure commerciale | 46 |

Tableau 10 : coût de la formation et de l'examen

Formation en club associatif ou en structure commerciale : les écarts de prix s'expliquent par les formateurs bénévoles d'un côté et rémunérés de l'autre ; au final le coût reste faible par rapport au MF1.

Les initiateurs sont-ils reconnus à leur juste valeur ?

| Les initiateurs sont perçus comme des moniteurs à part entière part | % |
|---|----|
| Les élèves | 79 |
| Leur comité directeur | 68 |
| Les moniteurs E3 et E4 | 62 |
| Les autorités territoriales | 24 |
| Eux-mêmes | 64 |

Tableau 11 : reconnaissance des initiateurs

Ils sont dans 79 % des cas bien intégrés dans l'équipe pédagogique du club.

Un effort de valorisation de l'initiateur face aux institutions extérieures est souhaitable. Les mairies ou les directeurs de piscines sous estiment l'initiateur face à ses prérogatives de directeur de bassin.

2.4.2 ANALYSE DES COMMENTAIRES LIBRES

Le tableau 12 regroupe les commentaires libres de tous les formulaires des initiateurs, moniteurs et présidents de clubs.

Les commentaires ont été résumés et classés en 3 thèmes : Formation, évaluation et prérogatives.

Quelques commentaires inclassables n'apparaissent pas.

Le pourcentage représente le nombre de fois où le même commentaire apparaît sur l'ensemble des formulaires ; ce nombre permet de classer les commentaires par ordre décroissant de récurrence.

On peut raisonnablement admettre que les plus fortes récurrences donnent une meilleure légitimité à la remarque.

| Commentaires libres | Récurrence en % | | | Réalisé dans le projet | Suite à donner |
|---|-----------------|------------|--------------|------------------------|---------------------------|
| | Formation | Evaluation | Prérogatives | | |
| Aider dans la difficulté de constituer jury | | 73 | | oui | |
| Rajouter formation M. naturel | 68 | | | oui | |
| Pouvoir enseigner la théorie | 65 | | | oui | |
| Imposer initiateur avant MF1 | | | 52 | non | A étudier par CTN |
| Garder des acquis pour MF1 | | | 50 | oui | |
| Imposer un recyclage obligatoire | | 48 | | non | A étudier par CTN |
| Meilleure considération. Participer aux séminaires moniteurs | | | 45 | non | Par les CTR |
| Créer stage pédagogique | 42 | | | oui | |
| Evaluation contrôle continu | | 33 | | oui | |
| Modification libellé du diplôme: initiateur par moniteur | | | 28 | non | A étudier par CTN |
| Approche bio dans la formation | 28 | | | Clin d'œil | A étudier par CTN |
| Créer 2 brevets E1 et E2 | | 22 | | non | arrêté 98 |
| Valider les N1 | | | 20 | oui | |
| Edition guide de formation | 18 | | | non | A faire A étudier par CTN |
| Pouvoir valider UC du N1 | | | 17 | oui | |
| Signer carnets de plongée | | | 17 | oui | |
| Augmenter prérogatives pour former N1 sans Mf1 en mer | | | 17 | oui pour E2 | |
| Aide financière de la FFESSM: soutien au bénévolat | 10 | | | non | Voir CDN |
| Modifier épreuves physiques | | 8 | | oui | |
| Augmenter le vécu plongée | 7 | | | oui | |
| Initiateur P3 puisse encadrer à 20m | | | 7 | non | |
| E2 à considérer comme moniteur | | | 7 | non | arrêté 98 |
| Plus de sensibilisation à la législation | 5 | | | oui | |
| Imposer formation sous E4 | 3 | | | non | facteur limitant |
| Limiter E1 et E2 à espace proche | | | 3 | non | |
| Aider les Mf1 dans leur démarche de formation des initiateurs | 3 | | | oui | |
| Revoir épreuves organisation et réglementation | | 2 | | oui | |
| Plus de prérogatives en milieu naturel | | | 2 | Non hors cadre FFESSM | |

Tableau 12, commentaires libres des initiateurs, des moniteurs et des présidents de clubs.

Globalement la plupart des idées dont la récurrence est supérieure à 10% ont été suivies dans le projet initiateur nouvelle formule.

Certaines d'entre elles comme un module en milieu naturel, le stage en situation, l'évaluation en contrôle continu, l'acquisition d'acquis pour le MF1 ...étaient déjà imaginées par l'équipe projet.

Le recyclage obligatoire et « imposer l'initiateur avant le MF1 » sont sources de tensions et ne n'ont pas été retenus dans le projet final.

Les modifications dépendant l'arrêté de 98 (brevets distincts E1 et E2, libellé de moniteur ...) méritent d'être réalisées.

L'édition d'un guide de formation en continuité des livres de référence de la C.T.N. est très souhaitable.

Les remarques d'une récurrence inférieures à 10 % sont à prendre avec réserve.

2.5 PREMIERES ORIENTATIONS

En parallèle de l'enquête qui doit prendre un temps relativement long l'équipe projet travaille pour définir les **axes majeurs** du nouveau cursus initiateur.

| PREMIERES ORIENTATIONS PRESENTEES EN CTN DU 22 SEPTEMBRE 2001 | |
|--|--|
| Structuration de la formation d'initiateur dans l'alignement du MF1 | -Formation initiale. -Stage en situation (en club sous la responsabilité permanente d'un tuteur) |
| Evaluation continue et/ou examen. | |
| Valorisation du profil " initiateur + N3 " par rapport à " initiateur + N2 ". | |
| Recyclage. | |
| Le formateur d'initiateur | Le formateur d'initiateurs E3 ou E4 ? Rôle important des E3, premiers pas vers l'enseignement au second degré ? Confirmation ou non par l'enquête ? |
| Valorisation des acquis pour le MF1 | - Equivalence UC 4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface) - Allègement du volume d'heures de UC5 et UC6 (pédagogie scaphandre et théorie de base). |

Tableau 13: premières orientations du projet

Les idées avancées ne suscitent pas de commentaire particulier de la part des membres de la C.T.N.

2.6 ANALYSE DES PREMIERES ORIENTATIONS

Structuration de la formation d'initiateur dans l'alignement du MF1

Cela a déjà été évoqué ; jusqu'à présent le seul référentiel fédéral concernant l'initiateur de club se résume aux conditions de candidature et aux épreuves de l'examen, décrites dans le manuel du moniteur cf. [Annexe 2 Ancien cursus initiateur](#).

Cela n'a pas empêché de nombreux cadres deuxième degré et souvent même premier degré de construire ou de reproduire de véritables formations de cadres, d'initiateurs en particulier.

De nombreuses commissions techniques départementales⁶ et beaucoup de clubs ont déjà mis en place depuis longtemps des formations structurées.

Elles sont le plus souvent constituées **d'apports pédagogiques initiaux** suivis d'une **mise en situation** sur le terrain.

Cette formation en deux étapes est en parfaite cohérence avec les autres formations d'enseignant de la F.F.E.S.S.M.

Ce type de formation est motivé par l'efficacité de la formation en situation, sorte de compagnonnage où l'apprenti enseignant est confronté au « terrain », sous la houlette d'un tuteur.

La formation initiale

L'intérêt est dans l'adjectif.

En préambule, dans un cadre dédié et isolé de toute contrainte de terrain, le stagiaire doit acquérir des notions préliminaires qui lui feront gagner du temps et de l'efficacité. C'est l'objet de la formation initiale.

Le stage en situation

Le point de vue de Pierre-Yves Colin :

« ...Il faut dissocier selon moi deux types de travail au niveau des stagiaires :

- L'apport pédagogique :

C'est un échange entre l'encadrement et les stagiaires. Ce peut être un cours animé par un moniteur et relatif aux acquis que doit posséder le stagiaire à l'issue de la formation ou une mise en situation d'enseignement où le stagiaire doit donner un cours à un faux-élève (moniteur) ou à d'autres stagiaires (sous le contrôle d'un moniteur). Ce cas de figure est facile à gérer dans le cadre d'un stage avec plusieurs stagiaires encadrés par plusieurs moniteurs. Il est plus difficile à monter dans le cadre d'une séance au sein d'un club.

⁶ Pierre-Yves Colin -Mémoire d'I.R. « la formation des initiateurs dans un cadre départemental, décembre 2001

- *La mise en situation :*

C'est une situation d'enseignement dans laquelle le stagiaire doit animer un cours à un groupe de véritables élèves au sein de son club. Dans ces conditions, le stagiaire initiateur n'ayant pas de prérogatives, il lui faut être accompagné d'un moniteur en charge du groupe d'élève (E1 minimum) et selon moi d'un moniteur qui puisse suivre la prestation du stagiaire initiateur et débriefer en suite avec lui (E3 « qualifié » minimum ou E4, je reviendrai sur cette notion plus tard).

Le stage doit selon moi intégrer ces deux notions et déterminer un nombre d'heures minimum. Les deux notions sont complémentaires et concourent toutes les deux à l'objectif de former un INITIATEUR (par l'apport pédagogique) et CLUB (par l'exercice au sein de son club). Un tel contenu permettra de garantir chez les stagiaires un acquis pédagogique (de vrais cours de pédagogie) ainsi qu'une expérience d'enseignement en situation, l'ensemble contrôlé par un encadrement. C'est ce qui permettra de passer d'un mode examen sec à un mode d'attribution du diplôme en contrôle continu sous forme d'U.C.

Aujourd'hui j'estime qu'environ ¼ des stagiaires qui se présentent à un examen d'initiateur n'ont jamais reçu de cours de pédagogie par un 2ème degré ni d'expérience.

Dans mon idée, c'est un peu le fonctionnement des stages que je décris dans mon mémoire d'instructeur, les « apports pédagogiques » doivent se faire ponctuellement (1 ou 2 jours à la fois) alors que la « mise en situation » sera elle régulière (une à deux séances de 2h par semaine). Dans ces conditions, les journées « d'apport pédagogique » peuvent être concentrées sur des W-E et suffisamment espacées dans le temps pour que les stagiaires puissent travailler individuellement et lors de mises en situation entre celles-ci. Cela permet davantage de faire appel à leur expérience ainsi que de mettre en place un suivi personnalisé utile dans une logique d'évaluation en contrôle continu. Ce dispositif permet également de mobiliser plus facilement des moniteurs de 2ème degré pour des actions ponctuelles, leurs séances étant souvent prises par du suivi de stagiaires MF1... »

Evaluation continue et/ou examen.

A ce stade de la réflexion deux formules sont envisagées : adopter une évaluation basée sur le seul contrôle continu durant le stage en situation ou adopter une évaluation mixte qui combine le contrôle continu et un examen final.

La première formule pose immédiatement le problème de savoir qui validerait les séances en contrôle continu.

La première réponse serait un ou plusieurs cadres deuxième degré ; Les cadres deuxième degrés sont-ils suffisamment nombreux pour assurer cette nouvelle prestation ? Un risque de dysfonctionnement et de blocage est à craindre.

Une autre réponse consisterait à qualifier d'une façon spécifique des cadres premiers degrés pour cette nouvelle prérogative fédérale.

La deuxième formule repose sur une évaluation continue suivie d'un examen final. Le contenu de l'examen restant le même, cette idée apparaît lourde car cumulant deux systèmes d'évaluation.

Valorisation du profil “ initiateur+Niveau 3 ” par rapport à “ initiateur+Niveau 2

Les arguments de Freddy Le Maréchal :

« ... Il faut re-situer l'Initiateur dans son histoire : il a été mis en place pour répondre essentiellement aux problèmes d'encadrement en piscine. Il s'appuyait à l'origine sur les acquis du 1^{er} échelon obtenu dans des conditions sensiblement différentes de celles du Niveau II.

Le Niveau III n'existait pas et généralement, les premiers candidats (1^{er} Echelon) des premières sessions d'Initiateur avaient un peu plus d'expérience que les Niveau II.

Si l'on revient à une approche globale de « la famille plongée » voilà ce que l'on peut observer :

- *Plongeur Encadré*
- *Plongeur Autonome*
- *Plongeur Encadrant*

La faille du dispositif actuel (passage du statut de plongeur à celui d'encadrant) est essentiellement provoquée par le fait qu'un certain nombre de candidats Initiateurs passe de la situation du Plongeur Encadré à celui de Plongeur Encadrant sans passer par la case plongeur Autonome.....

...De ce fait, je pense que l'on aurait intérêt à distinguer 3 profils d'initiateur :

| | |
|------------------------------|--|
| <i>Initiateur Niveau II</i> | <i>encadrant Piscine uniquement</i> |
| <i>Initiateur Niveau III</i> | <i>encadrant Piscine et Mer dans l'espace proche</i> |
| <i>Initiateur Niveau IV</i> | <i>E2.. »</i> |

Le recyclage.

Les instructeurs le savent, le recyclage des cadres est une idée déjà ancienne au sein de la F.F.E.S.S.M.

Sur l'aspect technique on peut difficilement trouver des arguments contre.

A tel point qu'on peut se demander également pourquoi les autres cadres fédéraux ne sont pas obligatoirement recyclés ?

Il reste ensuite à définir le mode de participation ; le recyclage doit-il être obligatoire ou facultatif ?

Un recyclage obligatoire impose une gestion rigoureuse par les C.T.R. des sessions de recyclages.

Immédiatement vient à l'idée le problème d'un cadre qui exerce au sein d'un club alors que ses prérogatives sont « gelées » par une absence de recyclage.

Un sérieux problème de responsabilité des dirigeants de clubs découle de l'option du recyclage obligatoire

Le recyclage basé sur le volontariat est déjà plus ou moins pratiqué ; pour cette autre solution il reste à définir le contenu minimum du recyclage.

La notion de recyclage basée sur le volontariat apparaît comme le compromis le plus réaliste.

Les opinions de Henri Veysset et de Martial Douillard sur ce sujet :

-Henri Veysset :

« ...Tous les 5 ans au moins, tout titulaire d'un diplôme d'Initiateur est soumis à une obligation de recyclage sous la forme d'un stage en milieu naturel d'une durée minimum de 2 jours.

Au cours de ce stage, placé sous la responsabilité d'un moniteur E4, sont abordées :

- Les nouveautés dans le domaine de la réglementation ;
- Les évolutions de l'enseignement de la plongée en fonction de la modernisation du matériel et de la réflexion pédagogique fédérale ;

Les plongées faites pendant ce stage permettront de vérifier que l'Initiateur possède toujours les compétences techniques indispensables.

Le moniteur E4 responsable du stage délivrera une attestation de recyclage à chaque participant... »

-Martial Douillard:

« ... La formation continue des cadres:

La formation des cadres après l'obtention de leur diplôme, tout un programme. Il serait de bon augure de mettre en place ce système de mise à niveau des cadres.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous dans la prise en compte de cette formation :

1. L'initiateur n'est entouré dans son club que de E3 ; il a obligation d'effectuer un stage C.T.R..
2. L'initiateur est sous la responsabilité dans son club d'un E4 ; le stage peut être pris en charge au sein du club par le E4 dans la mesure où celui est identifié par la CTR comme référent.
3. L'initiateur est seul dans son club ; il a obligation de faire un stage CTR.

La périodicité de 5 ans me paraît un peu longue, faut-il encore définir ce que nous désirons voir s'inscrire au programme de ces stages, et surtout leurs objectifs.

Donc le contenu du stage est un préalable à la mise en place de ce processus de « recyclage ».

L'arrêt de toute action pédagogique d'un formateur non recyclé identifié suppose une gestion parfaite de la signature des diplômes de N1 & N2 qui sont signés par le président du club.

Donc il va être difficile d'interdire à un initiateur de participer à une formation sous prétexte qu'il n'a pas été recyclé... »

Le formateur d'initiateur

En toute logique c'est un moniteur deuxième degré, formé et évalué pour cela. Pourtant quel club n'a pas un jour ou depuis toujours confié ces formations à des moniteurs premier degré ?

La réponse paraît évidente : l'effectif des moniteurs deuxième degré actifs ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins.

Un des résultats très attendus de l'enquête nationale est l'estimation de l'implication du M.F.1 ou B.E.E.S.1 dans cette tâche.

L'implication des E3, le point de vue de Henri Veysset:

« ...Au plan des principes, je ne souhaite pas qu'il soit dérogé aux prérogatives des uns et des autres. Un E3 est un formateur de plongeurs. Si on veut les valoriser, il faut leur faire confiance pour l'évaluation – et pas seulement pour la formation – des niveaux 4. Il ne faut pas en faire des formateurs de moniteurs puisqu'ils n'ont pas été formés pour cela. Si on veut que les E1 et E2 soient des moniteurs à part entière, il faut qu'ils aient les mêmes formateurs que les E3. Par suite, je suis bien d'accord pour qu'on implique fortement les E3 dans la formation des Initiateurs mais je ne suis pas d'accord pour qu'on « descende d'un niveau ». La responsabilité de toute formation d'initiateur doit incomber de fait à un E4 référent. A lui d'organiser cette formation et de déléguer à bon escient le cas échéant... »

Valorisation des acquis pour le MF1

L'architecture des brevets de plongeur montre bien que chaque compétence est commune à tous les brevets⁷ et que le niveau d'exigence demandé pour ces compétences croît avec le niveau de plongeur.

Nous sommes donc dans un système où chaque brevet s'appuie sur le précédent⁸.

Dans la même logique il serait intéressant de pouvoir reconnaître mais surtout valoriser les compétences d'enseignant acquises ou supposées l'être lors du cursus initiateur.

Que le postulant soit ou non titulaire du brevet d'initiateur, il est en effet dommage de lui imposer, dans la formation M.F.1, l'ensemble du cursus, en ne tenant pas compte de l'expérience acquise.

Martial Douillard:

« ...Dans la mesure où l'on alourdit la formation initiateur avec l'obligation d'effectuer une formation initiale il est impératif d'en tenir compte quand ces candidats se présenteront au MF1. (Allègement de formation)

Nous sommes effectivement en plein dans la reconnaissance des acquis de compétence donc pourquoi ne pas en faire bénéficier nos initiateurs ce qui à mon avis permettrait à certains de franchir le pas du monitorat... »

Des propositions d'allègement sont à ce stade en cours d'élaboration.

⁷Sauf pour le niveau 4 qui comporte des compétences supplémentaires.

⁸Sauf le niveau 4 qui peut s'appuyer sur le niveau 2 ou sur le niveau 3.

2.7 LE PRE-PROJET

Sur la base des premières orientations, l'équipe-projet imagine un schéma général de formation.

Ces travaux aboutissent à trois documents de travail :

Un schéma représentant l'ossature du projet, illustré par la Figure ci-dessous, un tableau de synthèse identifiant les différences de point de vue de chaque membre du groupe [cf. Annexe3](#) et la première ébauche des contenus de formation.

Ces documents ont servi de base de travail à la réunion de travail de l'équipe projet organisée à La Ciotat les 09 et 10 mai 2002.

SCHEMA GENERAL DE FORMATION INITIATEUR (Pré-Projet)

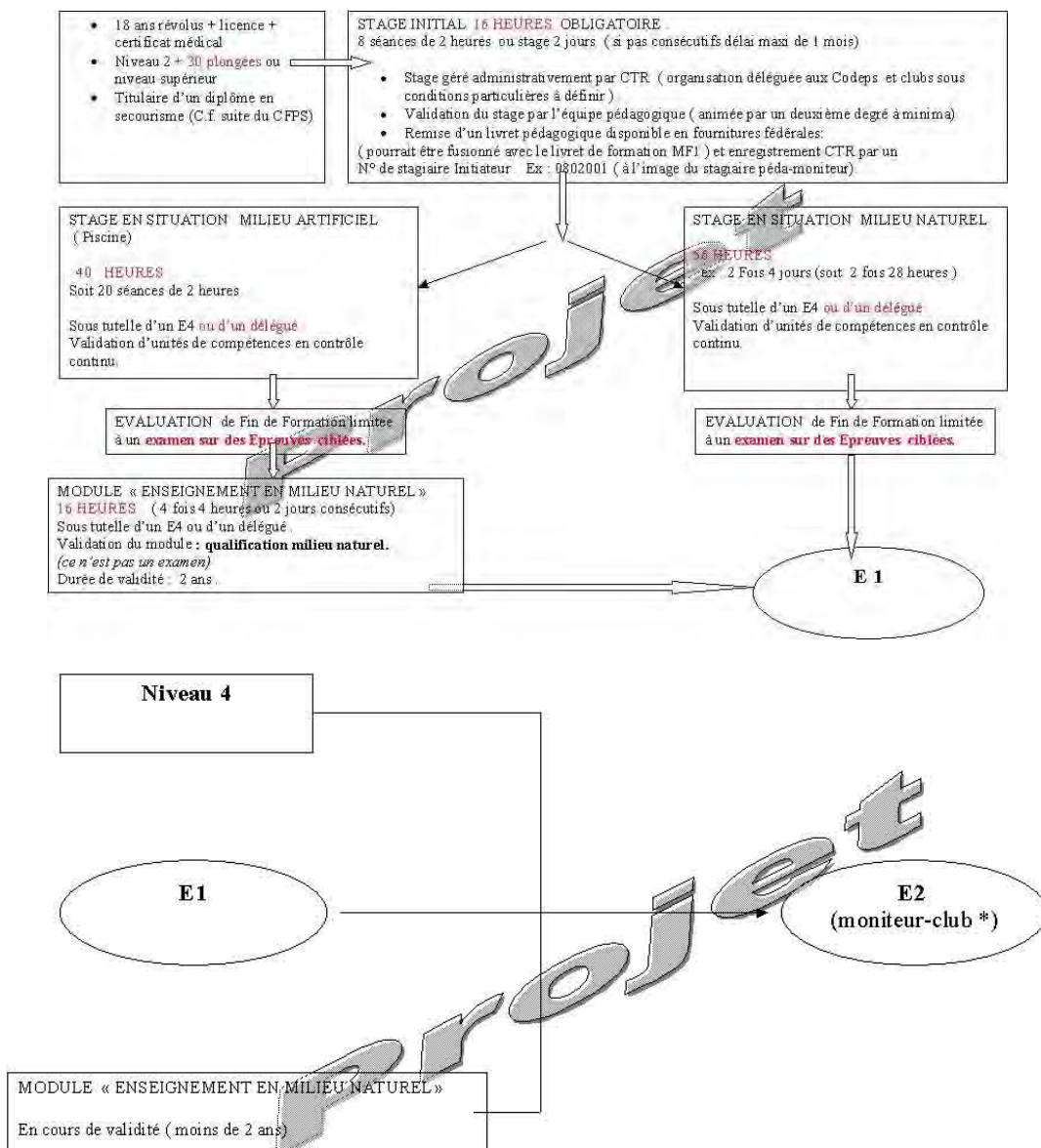


Figure 5 Le pré-projet - schéma général de formation

2.8 ANALYSE DU PRE-PROJET

L'entrée en formation est soumise à un vécu minimum de **trente plongées** après le niveau 2 ou à l'obtention du **niveau 3**.

La formation devient obligatoire.

Elle est scindée en deux étapes chronologiques : le stage initial et le stage en situation.

Le stage initial est validé sur le livret pédagogique remis en fin de stage à chaque participant, par un moniteur deuxième degré sous l'autorité de la C.T.R.

Le stage en situation est réalisable en milieu artificiel ou en milieu naturel sous l'autorité d'un moniteur deuxième degré et dure 56 heures.

Il inclut pour le niveau E1 un passage obligé en milieu naturel, sous la forme d'un module de 16 heures.

Un module spécifique E2 en milieu naturel (non quantifié) est prévu.

L'évaluation de fait totalement **en contrôle continu** par un E4 ou un « délégué », suivie par un **examen aux épreuves limitées**.

Deux brevets fédéraux distincts sont créés :

- L'initiateur, qui correspond au E1 de l'arrêté de 98.
- Le moniteur-club, qui correspond au E2 de l'arrêté de 98.

Réunion de la Ciotat

Ont participé à ces journées : Martial Douillard, Christian Ferchaud, Pierre-Yves Colin, Daniel Mallet et Jean-Pierre Montseny.

Ces deux jours intensifs et productifs ont débouché sur le projet version 1, plus détaillé que le pré-projet.

Les contenus de formation ébauchés préalablement par Henri Veysset ont été également discutés à cette occasion.

2.9 LE PROJET VERSION 1

Conformément au calendrier de travail défini lors de l'assemblée générale de Bordeaux le premier projet a été présenté lors de la réunion de la C.T.N. du 1^{er} juin 2002.

Il a été remis à cette occasion à tous les présidents de C.T.R.

Comme à chaque fois, les cadres régionaux sont invités à discuter et critiquer le projet lors de colloques ou réunions régionales.

Les présidents de C.T.R. sont chargés de centraliser les remarques et de les envoyer au coordonnateur avant le 30 novembre 2002.

Projet version 1

STRUCTURATION DE LA FORMATION D'INITIATEUR DANS L'ALIGNEMENT DU MF1

Formation initiale.

Stage en situation (sous la responsabilité permanente d'un tuteur, formation modulaire en unités de compétence en cohérence avec le M.F.1).

CREATION DE MODULES EN MILIEU NATUREL.

DISSOCIATION DES NIVEAUX E1 ET E2 EN DEUX BREVETS FEDERAUX.

Initiateur = E1

XXXXXXXX = E2 (moniteur-club, moniteur d'initiation....)

TUTEUR DE STAGE

E3 « sensibilisé » (premiers pas vers l'enseignement au second degré)

L'EVALUATION

En contrôle continu par E4.

RECYCLAGE PERIODIQUE TOUS LES 3 ANS.

Basé sur le volontariat.

VALORISATION DES ACQUIS POUR LE MF1

Equivalence UC 4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface)

Allègement du volume d'heures de UC5 et UC6 (pédagogie scaphandre et théorie de base).

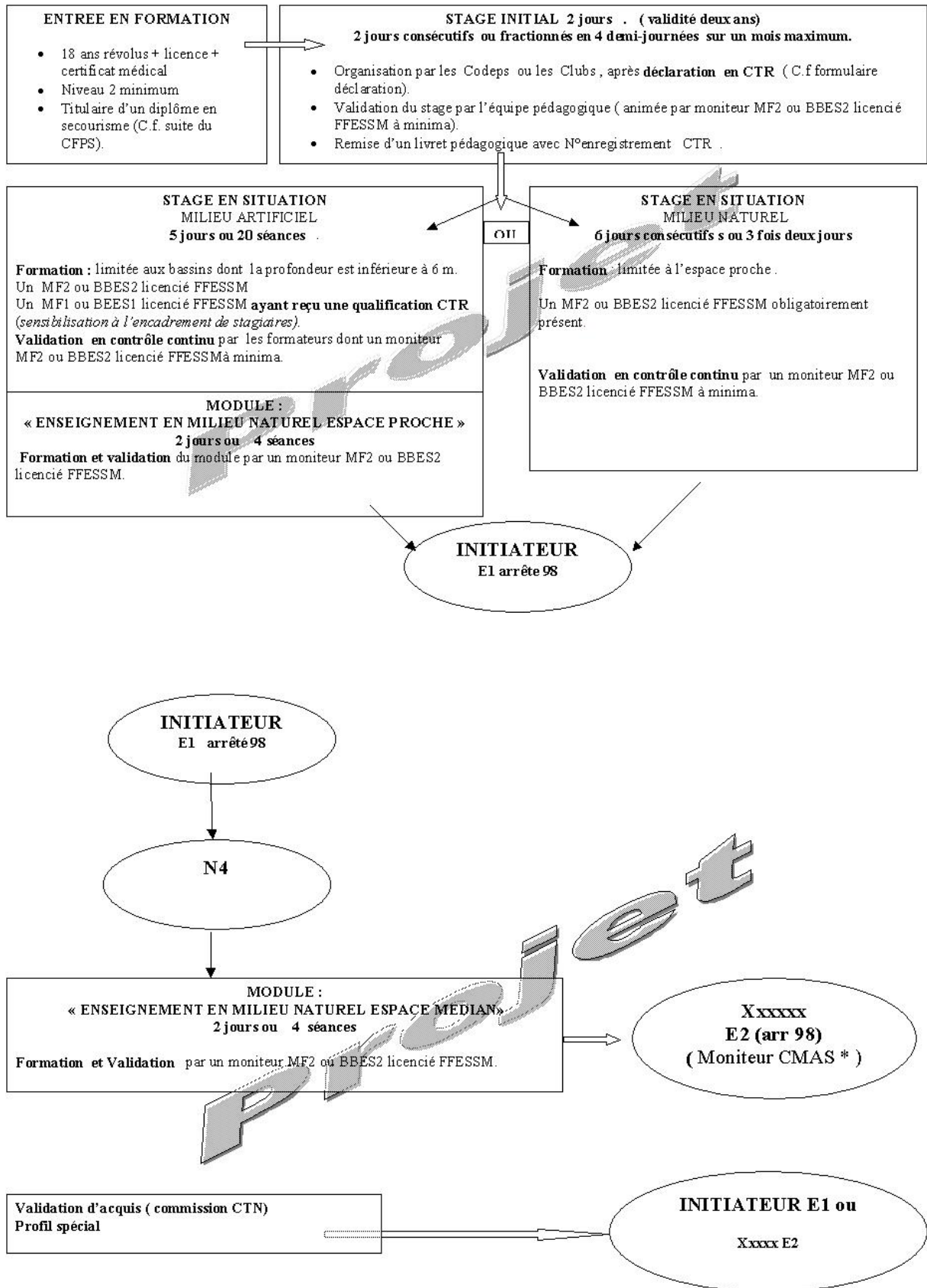
EXTENSION DE PREROGATIVES FEDERALES

Validation des UC du niveau 1 .

Validations des plongées mer (signature carnet de plongée).

Projet version 1

Schéma général de formation



Projet version 1 (Suite)

UNITES DE COMPETENCE

| UC | Initiateur (E1) | Xxxxxxx (E2) | Cadre de réalisation | Libellé |
|----------------------|--------------------------|--------------------------|--|---|
| UC1 _{ini} | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | STAGE INITIAL | Cadre réglementaire |
| UC2 _{ini} | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | Pédagogie générale |
| UC3 _{ini} | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | Pédagogie spécifique |
| UC4 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | STAGE EN SITUATION | Pédagogie pratique sans scaphandre en surface et en immersion-Avec scaphandre en surface. |
| UC5.1 _{ini} | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | OU MODULE MILIEU NATUREL (E1) | Pédagogie pratique en scaphandre dans l' espace proche en milieu artificiel et milieu naturel ou que milieu naturel. |
| UC5.2 _{ini} | | <input type="checkbox"/> | MODULE MILIEU NATUREL (E2) | Pédagogie pratique en scaphandre dans l' espace median en milieu naturel. |
| UC6 _{ini} | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | STAGE EN SITUATION | Transmission des connaissances au niveau 1. |
| UC 7 _{ini} | | <input type="checkbox"/> | MODULE MILIEU NATUREL (E2) | Transmission des connaissances au niveau 2. |
| UC 8 _{ini} | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | STAGE EN SITUATION | Sauvetage et mise en sécurité du plongeur. |
| UC 9 _{ini} | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | Assurer la fonction de directeur de plongée en bassin dont la profondeur est < 6m. Organiser et animer – Prévenir les accidents. |
| UC10 _{ini} | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | AU COURS DU STAGE EN SITUATION OU DISSOCIE DE LA FORMATION | Technique personnelle dont 12 plongées en autonomie. |
| UC11 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | DISSOCIE DE LA FORMATION | Diplôme secourisme ou qualification fédérale . |

- Le livret de formation précisera le nombre minimum de séances permettant de valider chaque UC_{xx ini}.
- Selon la nature des UC_{xx ini} , les séances à réaliser et à valider apparaîtront à la fois en milieu naturel et ou artificiel afin de laisser au stagiaire le maximum de latitude à leur réalisation.
- Les UC8_{ini} ,UC9_{ini} et UC10_{ini} feront l'objet d'une formation spécifique et seront expérimentés et validés au cours des UC4_{ini} et UC5_{ini}.

2.10 ANALYSE DU PROJET VERSION 1.

Les unités de compétence initiateur U.C.xx_{ini}.

Le nombre d'unités de compétences (U.C.) est aligné sur celui du MF1 afin de permettre comme pour les niveaux de plongeurs une **vision horizontale par compétence** dans les trois cursus, **initiateur E1, initiateur E2, et MF1.**

L'avantage est de rendre plus simple la vision de l'évolution de l'enseignant du E1 vers le E3.

L'évolution horizontale de la même compétence, du E1 vers le E3 est accompagnée d'une augmentation du champ d'application et d'un niveau d'exigence plus élevé.

Le volume de formation

Il est exprimé en jours plutôt qu'en heures.

L'entrée en formation

Les conditions d'entrée en formation sont ramenées à 12 plongées après le niveau 2, réalisées en **autonomie**. Ce facteur « qualité » limite la surenchère du nombre de plongées exigées en privilégiant le type de plongées plutôt que le nombre.

Imposer un trop grand nombre de plongées (au-delà des 15 comme dans l'ancien cursus) constitue d'après l'expérience de Christian Ferchaud une source de blocage de la part de beaucoup de clubs.

Ces 12 plongées en autonomie constituent le module UC10_{ini}.

La formation

– Le M.F.1 ou le B.E.E.S.1 ayant reçu une qualification C.T.R. devient un formateur d'initiateur en milieu artificiel.

– Le stage en situation en milieu artificiel, soumis à plus de fractionnement est plus long (7 jours) que celui réalisé en stage moins fractionné en milieu naturel (6 jours).

– Tous les modules en milieu naturel sont enseignés et validés par un moniteur deuxième degré.

– Les modules en milieu naturel sont redéfinis : dans l'espace proche pour la formation du E1, dans l'espace médian pour le E2.

L'évaluation

Elle se fait totalement en **contrôle continu** par un moniteur deuxième degré.

Deux brevets fédéraux distincts sont créés

– L'initiateur qui correspond au E1 de l'arrêté de 98.

– Le brevet qui correspond au E2 de l'arrêté de 98 et dont le nom reste à inventer.

La création d'un brevet fédéral correspondant au E2 est motivée par la nécessité d'imposer un module « enseignement en milieu naturel espace médian ».

En effet tout initiateur E1 qui obtient le niveau 4 devient formateur dans l'espace médian.

Cette nouvelle prérogative repose sur un transfert des compétences de l'espace proche vers l'espace médian.

Il est temps de compléter ce transfert intellectuel par une véritable formation de terrain : c'est l'objet du module 'MILIEU NATUREL E2.

Passerelle

Elle doit permettre d'accéder directement aux niveaux E1 ou E2 est prévue pour des cursus extérieurs à la F.F.E.S.S.M.

Recyclage

Un recyclage périodique tous les 3 ans, basé sur le volontariat est proposé.

Extension des prérogatives fédérales

La validation des unités de compétence du niveau 1 et la validation des plongées mer est proposée ; aucune précision sur quel niveau d'initiateur (E1 ou E2) n'est pour l'instant avancée.

Validation des acquis pour le MF1

Si l'équivalence du UC4 du MF1 semble assez facile à appréhender, l'allègement en heures des UC5 et UC6 est réalisable mais plus difficile à manipuler ; pour autant un initiateur possède des acquis dans ces trois unités de compétences du M.F.1.

2.11 PREMIER ARBITRAGE, EVOLUTION VERS LA VERSION 2

Des remarques formulées durant la C.T.N. du 1^{er} juin 2002 ainsi que les premiers retours des régions convergent : le projet est ressenti comme une « usine à gaz » .

Le nombre important (12) d'unités de compétence interpelle, la présentation globale est donc à revoir.

C'est ce qui est fait lors de la réunion avec **le président de la CTN** courant juillet 2002.

L'étude du projet point par point, se solde par un certain nombre de **choix décisifs** et à l'élaboration du projet version 2.

Ce document est immédiatement envoyé par courrier électronique à tous les présidents de C.T.R.

Repassons en revue les éléments du projet version 1.

Les modules en milieu naturel

Le premier module obligatoire « ENSEIGNEMENT EN MILIEU NATUREL ESPACE PROCHE » est perçu comme une surenchère de formation pour un brevet essentiellement tourné vers la piscine.

Par contre, le module « ENSEIGNEMENT EN MILIEU NATUREL E2 » réservé aux titulaires du niveau 4 est maintenu, mais devient non-obligatoire.

La durée de la formation en situation

7 jours en milieu artificiel contre 6 jours en milieu naturel : cette complication est jugée inutile. La proposition d'harmoniser à 6 jours les deux formules est retenue.

Deux brevets fédéraux distincts pour le E1 et le E2

S'agissant des deux brevets fédéraux distincts correspondant aux niveau E1 et E2 d'enseignant, ce changement est nécessaire comme évoqué au [§2.10.](#)

Actuellement l'arrêté de 98 modifié 2000, ne permet pas de rendre ces deux cursus distincts.

En effet un candidat ayant le Niveau 4 F.F.E.S.S.M. et obtenant l'initiateur de la F.F.E.S.S.M. est en droit d'exiger, sur la base de l'arrêté, le niveau E2 matérialisé par la carte double face FFESSM/ moniteur 1*CMAS.

Le cursus supplémentaire (UC4) relatif à l'espace médian (UC5.2_{ini}, et UC 7_{ini}) ne peut donc être que vivement conseillé mais nullement obligatoire.

Il est donc proposé pour le projet version 2 de **ne pas présenter deux cursus E1 et E2 distincts** mais de créer un module « enseignement dans l'espace médian » optionnel, et réservé aux titulaires du niveau 4.

Le tuteur de stage et l'évaluation

La proposition du projet version1 prévoit pour les M.F.1 ou B.E.E.S la possibilité de former mais non d'évaluer les élèves initiateurs en formation continue ; l'évaluation est réservée aux moniteurs deuxième degré.

Jean-Louis Blanchard propose d'impliquer davantage les **moniteurs premier degré** en leur permettant de **valider les séances conduites en milieu artificiel.**

Le milieu naturel restant du domaine des moniteurs deuxième degré.

L'évaluation en formation continue totale

Ce choix est abandonné; le président de la C.T.N. évoque la raison suivante.
Le ministère des Sports est dans une démarche⁹ dont l'objet est de valoriser les brevets d'enseignant bénévoles en les insérant dans une «*filière des métiers* ».
Le niveau 4 et l'initiateur + niveau 4 en font partie ; dans un souci de crédibilité vis à vis du ministère des sports il apparaît donc comme important de conserver un examen pour la délivrance de ces brevets.
La certification combinant l'évaluation continue et un examen allégé est donc retenue.

Le Recyclage basé sur le volontariat

Utopique, trop difficile à gérer, cette option est retirée .

L'extension des prérogatives fédérales

Le président de la C.T.N. propose de retenir une extension des prérogatives uniquement pour le E2 : validation des compétences du niveau 1 et signature des plongées en milieu naturel.

Le nombre d'unités de compétences (U.C.)

Evoqué dans l'analyse du projet version 1 [§2.10](#) le nombre d'U.C. est assimilé à un alourdissement de la formation alors que l'objectif recherché est différent.
Il est donc décidé au contraire de regrouper au maximum les compétences afin de minimiser leur nombre ; de 12 unités de compétences le projet version 2 passe à 4.

Définition de l'examen

Cet aspect n'avait pas été abordé dans le projet version 1 qui n'avait retenu que l'évaluation en formation continue.
Le principe d'un allègement de l'examen étant accepté, la proposition pour une seule épreuve de pédagogie et une épreuve de sauvetage est retenue.

Suite à ces travaux la rédaction du projet version 2 est transmise quelques jours après, à tous les présidents de C.T.R. [cf. Annexe 5.](#)

C'est sur la base de ce document qu'il est demandé aux présidents de C.T.R. de se prononcer par retour de courrier avant la CTN de janvier 2003.

⁹ Projet sur les filières des métiers : ne fait plus partie des priorités fixées par le ministère des sports

2.12 L'AVIS DES REGIONS

Au cours du deuxième semestre 2002, de nombreuses C.T.R. débattent du projet au cours de colloques ou de réunions de cadres et communiquent leurs remarques. La méthode utilisée pour réaliser la synthèse des remarques est de considérer que tout ce qui n'est pas évoqué ou critiqué dans le projet est considéré comme acceptable ; un classement par points à rediscuter est alors effectué.

Neuf points sont relevés par les régions et rapportés par les présidents de C.T.R. :

- L'entrée en formation.
- Le stage initial.
- Le stage en situation.
- Le module milieu naturel après le niveau 4.
- L'examen.
- La validation des acquis pour le MF1.
- L'extension des prérogatives fédérales.
- Le recyclage basé sur le volontariat.
- Enfin quelques remarques ont été classées dans les divers.

Le document synthèse des remarques des C.T.R., illustré par la figure ci-dessous est joint en [Annexe 6](#).

Projet Initiateur de club Synthèse des remarques des CTRs au 30/11/02
Sont reportées sur ce tableau les remarques, suggestions ou désaccords par rapport au projet présenté lors de la CTN du 21/09/02.
Pour une meilleure lisibilité les remarques en accord avec le projet ne sont pas mentionnées.

| CTR | Entrée en formation | Stage initial | Stage en situation | Module Milieu naturel après le N4. | Examen | Valorisation des acquis pour le MF1 | Divers | Extension prérogatives | Recyclage basé sur volontariat |
|---------------|---|--|--|--|--|---|--------|--|--|
| Ile de France | Demande de certificat médical « Aptitude à enseigner » | Pas favorable à la gestion par CTR. N° livret pédagogique pas nécessaire. | Pas Favorable à la validation par E3. Pas de formation spécifique du E3 | Pas Favorable au module obligatoire. | Maintenir la lettre de présentation du candidat par le président de club | Etudier tous les allègements possibles. UC4 : manque mannequin niveau 4 dans le cursus initiateur. | | Etendre aux E1 la validation des Uc | Définir contenu et organisation. Introduire à tous les autres brevets |
| LR-MP | | | Pb : enseigner sur de vrais élèves ? E3 doit pouvoir encadrer et valider le stage en milieu naturel | E3 doit pouvoir encadrer et valider le module milieu naturel | Maintenir Epreuve de réglementation | | | Etendre aux E1 la validation des Uc | |
| Cote d'Azur | | | | | | C'est une erreur. Rendre l'initiateur obligatoire pour présenter le MF1 : oui. | | | N'y crois pas |
| Corse | 12 plongées en Mer en entrée plutôt que pour présenter l'examen | | | | | UC2 du stage initial plutôt que Ue4. Libeller : MONITEUR ADJOINT le E2 | | Pour le E2 Etendre les prérogatives à la validation des compétences du N2. | N'y crois pas. OK si obligatoire mais aussi pour E3 et E4 |
| RABA | | Déclaration CTR inutile. | | | Maintenir une Epreuve de prévention des accidents | | | | |
| NORMAN DIE | | | | | | | | | |

Figure 6: Version2 synthèse des remarques des régions

2.13 DEUXIEME ARBITAGE ET PREMIERE VALIDATION

L'une après l'autre les divergences des régions sont débattues et une décision est prise à la majorité des votants ; les conclusions des débats sont consignées dans le procès verbal de la C.T.N. du 25 janvier 2003.

Après cet **arbitrage par les membres de la C.T.N.**, voici point par point les décisions adoptées :

Le stage initial est organisé par les comités départementaux ou les clubs sous couvert de la C.T.R.

Conditions d'entrée en formation : 12 plongées en autonomie après l'obtention du niveau 2.

Le tuteur de stage

La majorité des présidents de C.T.R. est favorable à une plus forte implication des moniteurs premier degré ; ils pourront donc valider l'ensemble des compétences du stage en situation, qu'il soit réalisé en milieu artificiel ou naturel.

Pour exercer cette **nouvelle prérogative** ils devront avoir participé à une formation initiale M.F.2 ou à une formation initiale d'initiateur .

Les conditions de réalisation du stage en situation initiateur sont donc les mêmes pour tous les milieux.

Redéfinition de l'examen

3 épreuves sont retenues : une épreuve de réglementation, une épreuve de pédagogie pratique, une épreuve de sauvetage avec palmes, masque et tuba sur mannequin.

Nouvelles prérogatives fédérales pour l'initiateur

L'initiateur de club E1 pourra valider les compétences du niveau 1, en milieu artificiel uniquement.

Le E2 fédéral pourra valider les compétences du niveau 1 (milieu artificiel et milieu naturel).Il pourra également signer les plongées qu'il a encadrées.

Le module Milieu naturel après le niveau 4

Il est optionnel, fortement recommandé par la C.T.N.

Par ailleurs une résolution est écrite sur le procès verbal :

« ... La CTN recommande en cas d'évolution du cadre institutionnel [Arr98], que notre nouvelle définition du moniteur 1 CMAS soit : initiateur et P4 et titulaire d'une unité de compétence d'enseignement dans l'espace proche et médian (c'est l'UC4 du projet étudié lors de la présente réunion). »

Validation des acquis pour le MF1

La compétence U.C.4 du M.F.1 est acquise pour tout titulaire de l'initiateur.

La notion de recyclage est définitivement écartée.

Avec la version 3 c'est donc l'architecture du projet qui est désormais validée par la C.T.N. du 25 janvier 2003.

2.14 PREMIERS CONTENUS DE FORMATION

A l'issue de la rencontre de travail de la Ciotat, les premières ébauches des contenus de formation sont réalisées. A cette date l'équipe-projet travaille sur la base du projet version 1, constitué de 12 unités de compétences.

Toute l'équipe est alors chargée de travailler sur le stage initial c'est à dire les UC1_{ini}, UC2_{ini}, UC3_{ini}, sur la base des travaux préliminaires de Henri Veysset.

A l'inverse, afin de gagner du temps la réflexion sur les contenus de formation des autres unités de compétence est répartie par binômes et trinôme.

Daniel Mallet et Martial Douillard prennent en charge les modules suivants :

| | |
|-----------------------|--|
| UC 4 _{ini} | Pédagogie pratique sans scaphandre en surface et en immersion, avec scaphandre en surface. |
| UC 5.1 _{ini} | Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche. |
| UC5.2 _{ini} | Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace médian. |

UC4_{ini}, UC 5.1_{ini} et UC5.2_{ini} sont respectivement intégrés à UC1 et UC2 et UC4 du projet version 2.

Henri Veysset, Christian Ferchaud et Jean-Pierre Montseny sont chargés de préparer les contenus suivants :

| | |
|---------------------|---|
| UC 8 _{ini} | Sauvetage et mise en sécurité du plongeur. |
| UC 9 _{ini} | Assurer la fonction de directeur de plongée en bassin dont la profondeur est < 6m. Organiser et animer – Prévenir les accidents. |
| UC10 _{ini} | Technique personnelle dont 12 plongées en autonomie. |

Le projet version 2 prévoit le regroupement des unités de compétence suivantes :

UC 8_{ini} est intégré à UC2 et à UC3 du projet version 2.

UC 9_{ini} est intégré à UC1 du projet version 2.

UC10_{ini} disparaît en tant qu'UC et est intégré en pré-requis de formation.

Pierre-Yves Colin et Freddy Le Maréchal sont chargés de préparer les contenus suivants :

UC6_{ini} intégré dans UC3 du projet version 2 et UC 7_{ini} intégré dans UC4 du projet version 2.

En mars 2003, à l'issue de nombreux échanges, le document est finalisé puis expédié aussitôt aux présidents de C.T.R. [cf. Annexe 8.](#)

La date butoir de début mai 2003 est fixée pour centraliser les remarques.

2.15 DEUXIEME VALIDATION, LES CONTENUS DE FORMATION

Selon la méthode de travail adoptée précédemment pour l'ossature du projet, les points non relevés ou non critiqués sont considérés comme acceptés.

La figure ci-dessous illustre la synthèse réalisée pour faciliter les choix finaux de la C.T.N. [cf. Annexe 9.](#)

Projet Initiateur de club Synthèse des remarques des CTRs au 22/05/03
 Soit reportées sur ce tableau les remarques, suggestions ou désaccords par rapport aux contenus de formation envoyés par JLB en mars 2003.
 Pour une meilleure lisibilité les remarques en accord avec le projet ne sont pas mentionnées.

| CTR | Présentation générale | Stage initial | UC1 | UC2 | UC3 | Note de stage | Coefficients | Mannequin | UC4 |
|---------------|---|--|--|---|--|----------------------------|---------------|------------|--|
| Ile de France | | | | | | | | | |
| LR-MP | Prévoir que le stage initial MF1 donne par équival le stage initial initiateur. | | | | | Supprimer la note de stage | | | |
| Cote d'Azur | | | | | | | | | |
| Corse | | | | | | | | | |
| RABA | Propose les memes libellés entre les UC de l'initiateur et les UC du MF1 | Préciser qu'il s'agit de notions à acquérir, sinon pas de différence avec le MF1 | <ul style="list-style-type: none"> UC1 : prévention des accidents : préciser par oral ou par écrit . prévoir validation sur le livret péda. Combien de séance mini pour valider ? | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de séance pour validation : libre ou seul à fixer ? 2m pour épreuve sauvetage insuffisant | <ul style="list-style-type: none"> Précisez si évaluation type QCM est obligatoire ou pas | | | | <ul style="list-style-type: none"> Quid des E1 qui passeront le N4 obligatoire ou pas ? |
| NORMAN DIE | | | | | | | | | |
| BPL | | | | | | | | | |
| CENTRE | | <ul style="list-style-type: none"> Alléger le cadre réglementaire Accords et passerelles inutiles à connaître. | | | | Supprimer la note de stage | | | |
| Nord Pas | Durée de validité | | Nombre de | | | Porte sur le stage | • Mannequin : | Demande si | Trouve une non |

Document de synthèse remarques CTRs - Groupe de travail INITIATEUR de Club -CTN mai 2003 Page 1/2

Figure 7: Contents de formation -remarques des régions

Classement des remarques :

- Problèmes de présentation générale.
- Le stage Initial.
- UC1.
- UC2.
- UC3.
- UC4.
- La note de stage.
- Les coefficients des épreuves de l'examen.
- L'épreuve de mannequin.

Une discussion passionnée s'en suit lors de la réunion de la CTN du 24 mai 2003.

Les mots « unités de compétences » sèment la confusion avec les U.C. du MF1 ; il est demandé au coordonnateur de trouver un autre libellé.

Le stage Initial

Afin de bien faire la différence avec un stage initial MF1, Il est décidé d'écrire en tête de chapitre que « les connaissances, savoir-faire et savoir-être devront se limiter à des notions de base permettant d'aborder le stage en situation. »

Le cadre réglementaire est trop lourd ; il est demandé de séparer les éléments indispensables des éléments facultatifs utiles mais non obligatoires.

UC1, UC2 et UC3

Le nombre de séances minimum permettant de valider chaque UC doit être précisé sur le livret de formation.

L'examen

Les modalités suivantes sont retenues.

Chaque épreuve est notée sur 30, affectée d'un coefficient.

Toute note strictement inférieure à 5/20 ou toute épreuve non faite est éliminatoire.

Un minimum de 50 points est exigé.

Les coefficients

Epreuve de pédagogie pratique : coefficient 2

Epreuve de sauvetage : coefficient 2.

Epreuve de réglementation : coefficient 1.

Par ailleurs un premier jet d'un livret de formation est présenté.

Le coordonnateur est chargé, en fin de réunion, d'apporter les modifications aux contenus de formation validés en C.T.N. et de finaliser le livret de formation..

2.16 PRESENTATION DU PROJET FINAL

En juillet 2003 lors d'une journée de travail avec le président de la C.T.N., les dernières corrections des contenus de formation sont réalisées.

Le deuxième jet du livret pédagogique initiateur est discuté puis modifié.

Des mesures d'accompagnement concernant la mise en place du projet dès septembre sont écrites.

L'ensemble du projet est communiqué aux présidents de CTR par courrier en août 2003 [cf. Annexe 1.](#)

Une présentation sur le site de la C.T.N. accompagnée de tous les supports en téléchargement complète le dispositif d'information.

Enfin SUBAQUA de septembre-octobre 2003, présente largement le projet applicable à partir du 03 septembre.

En parallèle, les questions soulevées par les clubs et les réponses apportées sont capitalisées afin d'améliorer les explications et les mesures d'accompagnement diverses.

2.17 INITIATEUR D'HIER ET D'AUJOURD'HUI, LES CHANGEMENTS.

| | ANCIEN CURSUS | NOUVEAU CURSUS | Vos idées (Source : enquête Nationale 2001) | Propositions de la commission technique nationale |
|--|--|---|--|---|
| Entrée en formation | Non déterminée | 12 plongées en autonomie après le N2 | « Augmenter le vécu en plongée à 30 plongées ... » | Limitation à 12 mais plongées plus formatrices et exigence en début de formation. |
| Formation | Non déterminée, en durée, en contenu, en profil de formateur | <p>2 Etapes</p> <p>– Formation initiale(2 jours) responsabilité MF2 / BEES2</p> <p>– Stage en situation (6 jours ou 12 séances piscine, découpé en 3 groupes de compétences) Responsabilité tuteur de stage MF1/BEES1 *</p> <p>Module espace médian réservé aux niveaux 4.</p> <p>* ayant participé à un stage initial initiateur ou MF2</p> | <p>« Imposer la formation sous la responsabilité d'un E4... »</p> <p>« Créer un stage pédagogique »</p> <p>« Aider les MF1 dans leur démarche de formation des initiateurs »</p> <p>« Rajouter formation en milieu Naturel »</p> | <p>Limiter la présence du E4 aux bases pédagogiques et à l'examen final.</p> <p>Valorisation du MF1/BEES1 « tuteur de stage » car de nombreux clubs n'ont pas de deuxième degré.</p> <p>Facultatif en attente de modification arrêté 98 (création de 2 brevets fédéraux distincts E1 et E2)</p> |
| Examen Conditions de candidature | 15 plongées après le niveau 2 | <p>– 3 Groupes de compétences validées</p> <p>– Avis favorable du tuteur de stage.</p> | « Évaluation en contrôle continu » | Implication forte du tuteur de stage dans l'évaluation. |
| Examen Epreuves | <p>7 épreuves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des accidents • Sauvetage mannequin en libre • Sauvetage scaphandre • Pédagogie préparatoire • Pédagogie pratique • Réglementation • Organisation | <p>3 épreuves</p> <p>– Réglementation (coef 1)</p> <p>– Pédagogie pratique (coef 2)</p> <p>– Sauvetage mannequin PMT (coef 2)</p> | <p>« Difficulté de constituer un jury »</p> <p>« Modifier les épreuves de l'examen. »</p> | <p>Epreuves retenues pour la crédibilité du filtre fédéral que représente l'examen.</p> <p>Examen plus court, plus simple à organiser.</p> |
| Prérogatives FFESSM (hors arrêté 98) | Participation au jury de N1. | <p>E1 : signature des compétences N1 en milieu artificiel.</p> <p>E2 : signature compétences N1 (tous milieux)</p> <p>–Signature des plongées.</p> <p>–Acquis UC4 du MF1</p> | <p>« Pouvoir valider les UC du N1. »</p> <p>« Signer les carnets de plongée.. »</p> <p>« E2 à considérer comme un moniteur »</p> | <p>Reconnaissance très forte du rôle des E1 et plus particulièrement des E2.</p> <p>(Cachet officiel avec numéro fédéral)</p> |

Tableau 14 : l'initiateur d'hier et d'aujourd'hui

3 PILOTER UN PROJET

3.1 FONCTIONNEMENT DE LA CTN

Un rappel du fonctionnement de C.T.N. concernant les prises de décisions est nécessaire pour la suite de l'exposé.

La C.T.N. a un rôle consultatif au sein de la F.F.E.S.S.M., ses décisions doivent donc être approuvées par le comité directeur national pour qu'elles soient rendues exécutoires.

Elle se réunit 3 fois par an au siège national, généralement fin janvier, fin mai et fin septembre durant une journée entière.

Environ une trentaine de personnes sont présentes mais seuls les présidents de C.T.R. ou leurs représentants ont droit de vote.

Les autres participants sont des membres du comité directeur national ou des instructeurs nationaux désireux de participer au débat.

L'ordre du jour est connu plus d'un mois à l'avance ; il est généralement très chargé, entre 15 et 20 points à traiter.

Il est difficile dans ces conditions de produire en réunion plénière la matière première indispensable aux débats et aux prises de décisions.

Selon l'importance ou le degré d'expertise du sujet à traiter, il n'est pas rare que la C.T.N. confie le travail de fond à des tierces personnes.

Ces travaux peuvent être issus de colloques ou réunions de cadres d'une région, les conclusions étant alors présentés par le président de sa C.T.R.

Un expert invité ou délégué par la C.T.N. peut aussi être chargé de l'étude.

Enfin le collège des instructeurs nationaux ou un groupe de travail peut également proposer ses orientations suite à l'exposé du coordonnateur.

Ces exemples illustrent une première remarque : **la majorité des travaux sont réalisés en amont des réunions de la C.T.N.**, rarement pendant.

En s'appuyant sur ces travaux et des débats qui en découlent la C.T.N. procède à des **arbitrages techniques** indispensables.

Ils sont souvent complétés par des arbitrages politiques.

Ces décisions se font par vote à la majorité des voix.

Ces arbitrages expliquent pourquoi l'ensemble des idées ou des remarques exprimées par les régions n'est pas toujours retenu dans la décision finale.

Une autre conséquence est que **tout report** de décision à la réunion suivante, entraîne un **retard de 4 mois** sur le calendrier.

C'est une des raisons de la lenteur d'avancement de certains projets fédéraux.

En résumé

Le travail de fond réalisé en amont, l'exposé des conclusions et la prise de décisions résumant les phases indispensables à l'avancée des dossiers en réunion de la C.T.N. comme le montre [la figure 8](#).

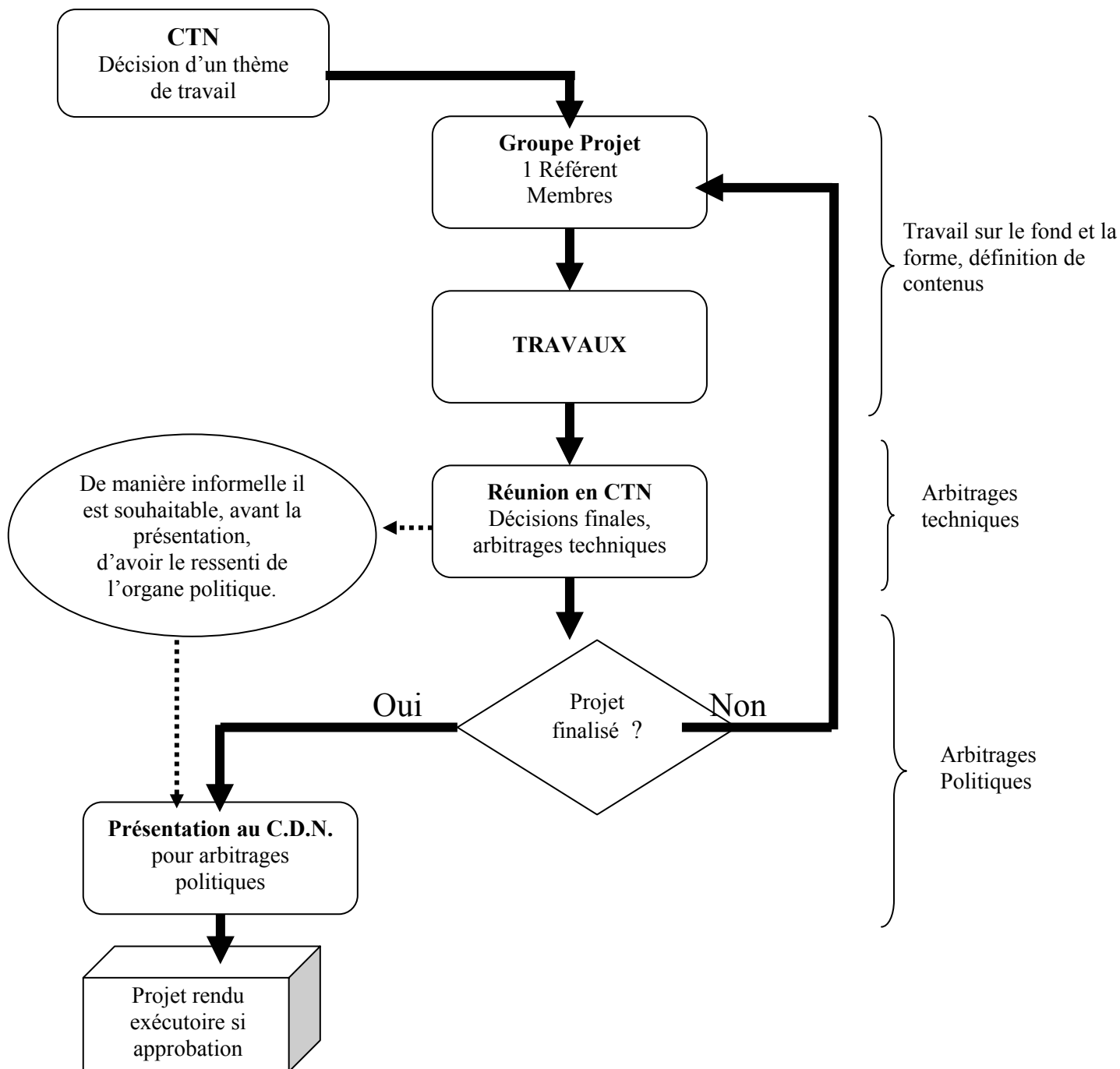


Figure 8 « différentes phases d'un projet »

3.2 LES ÉTAPES DE VALIDATION, UNE NECESSITE

Les prises de décision font suite à une critique constructive collective des travaux ou des idées avancées.

Lorsque cette « régulation » s'effectue trop tard, alors que les travaux sont très aboutis, le risque est grand de voir s'écrouler tout le château de cartes.

Au passage, du temps et de l'énergie sont perdus ; c'est dans le milieu associatif une source de démotivation certaine.

Il est donc primordial de prévoir des **étapes** d'information et surtout **de validation** judicieusement placées au cours du projet afin d'éviter ces situations.

Il est alors possible de recentrer tout le projet en cours de route et de s'appuyer sur chaque étape validée pour continuer à avancer.

Exemple : l'écriture détaillée des contenus de formation nécessite impérativement que l'ossature du projet soit préalablement validée.

La [Figure 10](#) montre les différentes étapes d'information (en vert) et de validation (en rouge).

Dans le monde industriel où inefficacité se décline en argent perdu, des méthodes très performantes¹⁰ sont largement répandues.

3.2.1 METHODE INSPIREE DE LA CONDUITE DE PROJET DANS L'INDUSTRIE.

Tout est projet.

Ce qui est appelé **la gestion de projet** pourrait n'être qu'une collection de recettes variées adaptées à de multiples situations. Selon les métiers et les contextes, on qualifie de projet des objets qui n'ont souvent rien en commun : la construction d'une usine, le lancement d'un nouveau produit, la conception d'un logiciel, des choix politiques ou sociaux...

Tout projet doit avoir un **client** et des **objectifs**.

On parle de projets orientés **contrats** dont la priorité est l'argent, de projets orientés **marchés** dont la priorité est le temps, de projets orientés **changement** dont la priorité est la qualité, le contenu du projet...

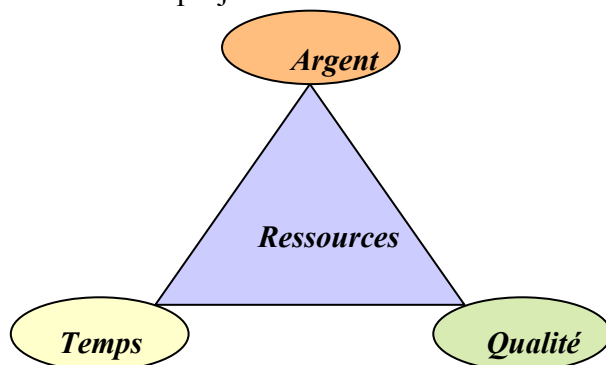


Figure 9: La gestion de projet

¹⁰ Management de projet

Gérer un projet

C'est optimiser l'orientation donnée au projet ; il s'agit de **savoir à tout moment** où l'on en est sur le temps qui défile, sur l'**argent** investi, sur les **ressources** impliquées et sur la **qualité** en terme de performances ou de spécifications.

Pour ces tâches qui peuvent devenir très complexes, les industriels utilisent des **systèmes d'information d'aide à la décision**.

Ils se matérialisent par des logiciels puissants, basés sur des méthodes inventées au cours du siècle dernier¹¹ dont le développement est hors du propos de ce mémoire.

Conduire

Ou piloter un projet c'est affecter les rôles et les responsabilités et faire exécuter les tâches.

Pour démarrer un projet

Il est fondamental de pouvoir mettre des noms de personnes face à leur fonction : qui fait quoi ? A minima citons :

Le maître d'ouvrage : c'est lui qui décide de l'existence du projet, qui choisit le maître d'œuvre, qui décide du lancement et de la clôture, qui fixe les objectifs, valide les choix retenus, qui est garant des spécifications finales, qui paye et fait la publicité (parle du projet)...

Le maître d'œuvre : c'est lui qui propose les spécifications, anime l'équipe projet, fait réaliser l'avancement des tâches, alimente le système d'information, gère les coûts, rend compte de l'avancement ...

Les ressources : des personnes compétentes, en nombre suffisant..

Le cœur de la gestion de projet est basé sur la **planification**.

C'est est une discipline ayant pour objet de prévoir et de suivre les objectifs (délais, coûts, qualité...) de réalisation d'un projet.

Plus simplement la planification est une méthode pour **organiser logiquement** et **positionner dans le temps** les activités d'un projet.

¹¹ Diagrammes de GANT, diagramme de PERT

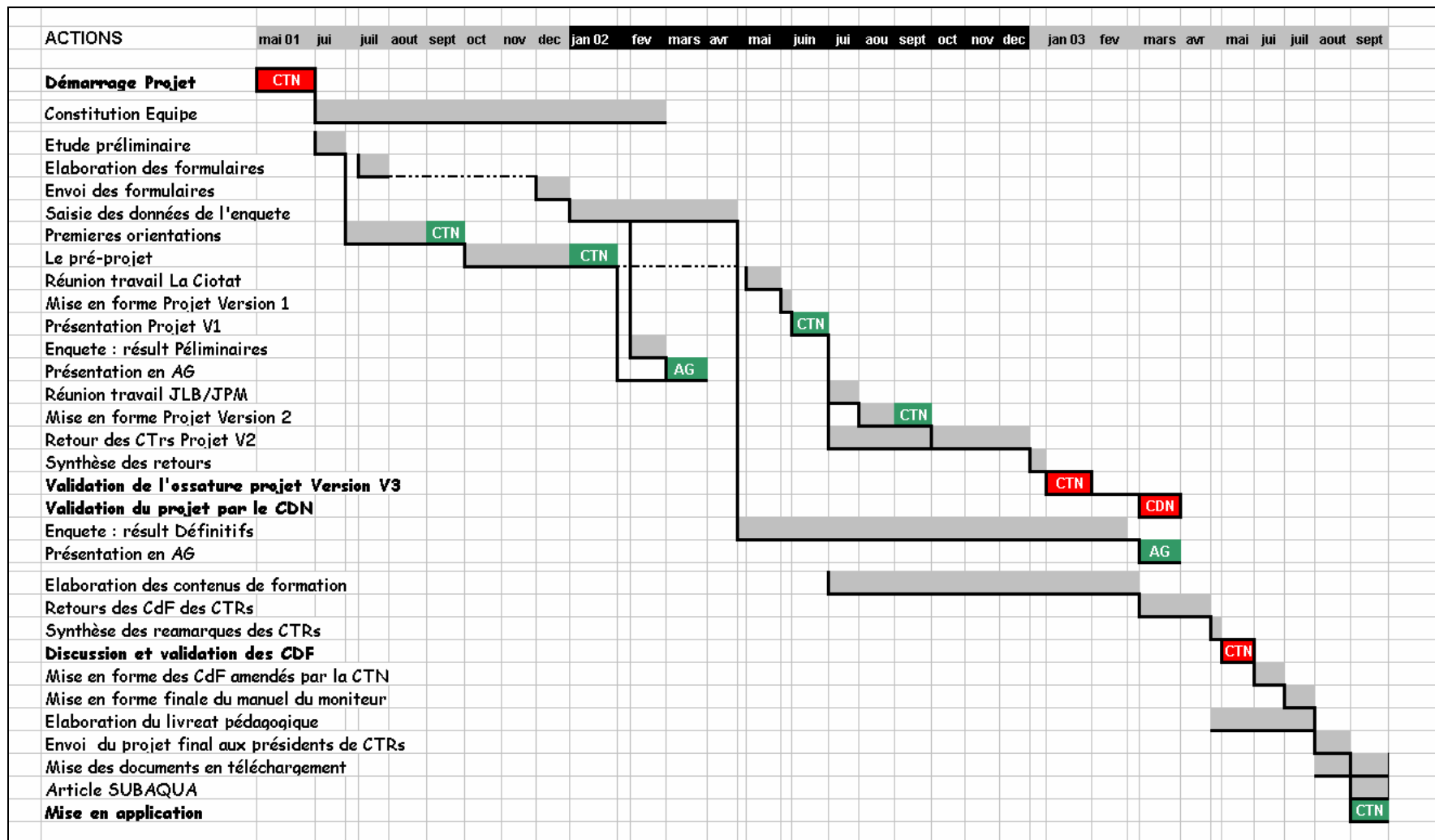


Figure 10, CTN-Projet initiateur 2001-2003- Diagramme De GANT

En vert étapes d'information - en rouge : étapes de décision

3.3 DIFFICULTES RENCONTREES.

3.3.1 L'ANIMATION DE L'EQUIPE PROJET

Le courrier électronique n'apporte pas toujours la nuance indispensable aux débats collectifs.

Nous avons travaillé durant plus d'un an de cette manière.

Faute de budget suffisant nous n'avons pu réaliser **qu'une seule réunion de travail**, Pourtant ces rencontres redonnent une dimension humaine au travail et sont beaucoup plus efficaces que le travail à distance.

Les réunions contribuent également à préserver l'usure des participants en dynamisant régulièrement le groupe.

J'ai pour ma part éprouvé une sensation d'isolement, particulièrement durant l'année 2003, en phase finale de projet.

Une ou deux réunions de plus auraient été souhaitables.

3.3.2 L'ETENDUE DU PROJET.... L'INCERTITUDE

A partir des objectifs initiaux que l'on peut résumer à « *l'écriture des contenus de formation* » l'équipe a rapidement opté pour une vision plus large, soit une re-visite complète du cursus et de l'examen d'initiateur.

Un tel écart entre les objectifs initiaux et les premières propositions auraient nécessité une validation ou un recentrage immédiat de la C.T.N.

Une étape de **validation d'objectifs du pré-projet** en C.T.N. de septembre 2001 nous aurait rassurés plus tôt.

3.3.3 ENTRE LE MARTEAU ET L'ENCLUME...

Il m'a été parfois difficile de faire admettre à l'équipe-projet les « coups de ciseaux » induits par les différentes étapes d'arbitrage et divers compromis de la C.T.N. Ceci me conforte encore plus dans l'idée que des étapes périodiques de validation sont nécessaires.

3.3.4 L'ENQUETE

L'enquête a demandé un travail considérable ; par ailleurs l'exploitation des résultats est très difficile quand on n'est pas soi-même un spécialiste.

Les commentaires libres sont à mon avis un meilleur indicateur que les réponses aux questions qui ne reflètent pas forcément les préoccupations principales.

L'enquête a eu le mérite de parler et faire parler du projet et a permis à ceux qui le souhaitaient de s'exprimer. C'est donc un point largement positif en terme de communication qui doit contribuer à l'acceptabilité finale du nouveau cursus.

3.4 S'AMELIORER, QUELQUES IDEES SIMPLES A APPLIQUER...

- Chacun doit être identifié, son rôle doit être clairement défini.
Le **maître d'ouvrage** est le président de la C.T.N., le **maître d'œuvre** est le coordonnateur du projet, le comité de pilotage est la C.T.N.
Au-delà des noms, c'est le **rôle** de chacun, décrit précédemment qui est important.
- Définir très clairement les objectifs ; faire valider les limites du projet. Cette étape est déterminante.
- Limiter l'équipe à 4 ou 5 personnes maximum, sans chercher une représentation géographique du territoire inutile et impossible ; garder le maximum de souplesse dans l'organisation de réunions de travail.
- Découper le projet en **tâches élémentaires**.
- Affecter à chaque tâche élémentaire identifiée, une **date de réalisation** et lorsque des choix s'imposent prévoir une **date de validation** par la C.T.N. ou par le Comité Directeur National (C.D.N.).
L'idée générale étant **d'avancer pas à pas** en rendant compte périodiquement de l'avancée des travaux et en **s'appuyant sur des décisions validées ou entérinées**.
- Disposer chronologiquement les tâches, certaines pouvant être réalisées en même temps, d'autres étant imbriquées les unes aux autres.
Lorsque la plupart des étapes sont ainsi planifiées les **marges et les possibilités pour réduire les délais** ressortent clairement.
La [figure 10](#) montre en pointillés les temps morts qui auraient pu être facilement évités.
- Faire valider par la C.T.N. un calendrier de travail comportant au minimum une date de début, une ou plusieurs étapes de validation et une date de fin de projet.
- Prévoir un **poste budgétaire à la hauteur du projet** afin de permettre à l'équipe de se réunir plusieurs fois : en début de projet pour poser les bases, au milieu pour construire et à la fin pour valider collectivement le projet final.

4 CONCLUSION

4.1 EN RESUME

La réforme de l'initiateur de club, guidée par une enquête de grande envergure prend en compte la plupart des remarques exprimées par les clubs.

Reformulées et adaptées techniquement par l'équipe-projet et la C.T.N., les idées sont matérialisées par des changements sur l'ensemble du cursus, depuis les conditions d'entrée en formation jusqu'aux nouvelles prérogatives fédérales.

Les conditions d'entrée en formation

La tentation était grande de vouloir durcir l'entrée en formation en augmentant significativement le nombre de plongées.

C'est une autre option qui sera retenue.

Un facteur « qualité » privilégiant le type de plongées plutôt que le nombre est choisi.

12 plongées réalisées en autonomie après l'obtention du niveau 2 sont désormais demandées pour démarrer la formation.

Une formation structurée

Les contenus de formation reprennent le canevas désormais classique, en trois colonnes, « savoir-faire » ou « savoir-être », « commentaires et limites » et « critères de réalisation » sur le manuel du moniteur.

Ces documents donnent une « vue d'ensemble » de la formation, autant pour le formateur que pour son élève.

Ils laissent également au formateur l'entière liberté pédagogique de choisir les exercices et les thèmes de travail.

La formation est structurée en deux étapes : la **formation initiale** de deux jours et le **stage en situation** de 6 jours ; ces durées correspondent au temps nécessaire et suffisant pour former un futur initiateur dans de très bonnes conditions.

La **formation initiale** composée du **cadre réglementaire**, de notions de base en **pédagogie générale** et en **pédagogie spécifique** est organisée à l'échelon d'un club ou d'un comité départemental.

C'est l'occasion de poser les bases de la formation dans un environnement simple.

A l'issue de la formation initiale le futur initiateur se voit remettre un **livret pédagogique** qui lui permettra de suivre sa propre progression.

Une évaluation combinant la formation continue et un examen ponctuel

Au cours du stage en situation les 3 groupes de compétences, GC1, GC2 et GC3 sont validés par le tuteur de stage.

Le futur initiateur n'ayant aucune prérogative, les premiers pas dans l'enseignement de la plongée se font en simulation, le moniteur jouant le rôle d'un élève ; ils sont complétés par les techniques d'organisation et les techniques d'assistance à un plongeur en difficulté.

L'ensemble des groupes de compétences validé, complété d'un avis favorable autorisent alors le candidat à se présenter à l'examen.

Organisé à l'échelon club ou comité départemental, il comporte désormais 3 épreuves sélectionnées : une épreuve de pédagogie pratique (coefficient 2), une épreuve de sauvetage sur mannequin en P.M.T (coefficient 2) et une épreuve de réglementation (Coefficient 1).

Un groupe de compétences GC4 d'une durée de deux jours, optionnel mais fortement recommandé par la C.T.N. permet aux titulaires de l'initiateur et du niveau 4 de perfectionner leurs compétences d'enseignant dans l'espace médian.

Des prérogatives fédérales étendues

L'initiateur fédéral E1 peut valider les compétences du niveau 1 acquises en milieu artificiel.

L'initiateur + niveau 4 fédéral valide les compétences du niveau 1 en milieu naturel et signe les plongées qu'il a encadré.

Une **conservation d'acquis pour le MF1** permet de mieux identifier l'initiateur comme la première étape de l'enseignant fédéral.

L'initiateur fédéral donne l'UC4 du M.F.1 par équivalence.

L'implication reconnue du moniteur premier degré

En participant à un stage initial M.F.2 ou à une formation initiale d'initiateur le M.F.1 ou B.E.E.S.1 licencié obtient une nouvelle prérogative de **tuteur de stage d'initiateur**.

Cette nouvelle valorisation suscitera probablement chez certains l'envie de poursuivre vers le deuxième degré.

4.2 SUITE ET POINT DE VUE PERSONNEL

Durant toute la saison fédérale 2004 le projet initiateur sera considéré comme un prototype (cf. procès verbal de la réunion de C.T.N. du 1^{er} juin 2002).

Les remarques formulées par les clubs au sujet des nouveaux contenus de formation, de l'examen et du livret pédagogique devront être débattues lors des prochaines réunions de la C.T.N. pour un dernier lissage.

La réforme du cursus initiateur devra être complétée par la **création d'un brevet fédéral E2**, pour lequel un nom autour du mot « moniteur » reste à inventer.

Ce nouveau brevet permettra d'intégrer complètement la compétence GC4, « enseignement dans l'espace médian » qui reste à ce jour optionnelle, après l'obtention du niveau 4.

Ce changement nécessite de modifier l'arrêté de 98 et ne peut donc pas être décidé unilatéralement par la F.F.E.S.S.M.

Enfin, un guide de formation de cadres est également largement évoqué dans l'enquête.

Suite aux derniers ouvrages de références de la commission technique nationale il serait très utile de mettre à disposition des clubs un guide pédagogique pour la formation d'initiateur E1, E2 et de M.F.1.

Piloter le projet « initiateur de club » a été pour moi une expérience très enrichissante.

Durant ces deux dernières années, les échanges que j'ai pu avoir avec les membres de l'équipe et la C.T.N m'ont procuré une grande satisfaction.

La phase finale, lorsque le projet devient une réalité applicable est particulièrement motivante. Je ne peux qu'encourager d'autres instructeurs à s'investir dans ce type de projet.

5 ANNEXES

Annexe 1 : Nouveau cursus initiateur

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

BREVET D'INITIATEUR

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Être titulaire du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II minimum ou d'un titre ou diplôme équivalent.
- Être titulaire du RIFAP de la FFESSM ou d'un diplôme admis en équivalence.
- Être présenté par le Président du club d'appartenance.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport (capacité ou D.U.), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.
- Avoir effectué dans l'ordre chronologique depuis l'obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II (ou titre ou diplôme équivalent) :

1. au minimum 12 plongées en autonomie en milieu naturel, attestées sur le carnet de plongée ou par mention sur le passeport ou par fiche justificative dûment remplie.

2. une formation initiale de 2 jours (consécutifs, ou fractionnés en quatre demi-journées sur un mois maximum), organisée par un Club ou par un Comité Départemental. Le Responsable est un Moniteur MF2 ou BEES2 licencié à la FFESSM, présent pendant la totalité du stage. Ce Responsable valide la formation initiale sur le livret pédagogique initiateur remis au candidat en fin de formation initiale (le stage initial MF1 validé dispense son bénéficiaire de la formation initiale). De même le Responsable de formation valide la participation des MF1 ou BEES1 licenciés à cette formation initiale, de façon à ce que ceux-ci puissent ultérieurement être tuteurs du stage en situation (voir point 3 ci-après).

3. un stage en situation: milieu artificiel et/ou milieu naturel avec formation limitée à l'espace proche. Ce stage est composé de 3 Groupes de compétences obligatoires: GC1, GC2 et GC3 (un quatrième groupe de compétences désigné par GC4 est optionnel et concerne les plongeurs niveau 4 préparant l'initiateur de club).

La durée et la répartition des séances constitutives de ce stage sont: 6 jours consécutifs ou 3 fois 2 jours ou 12 séances piscines.

Le livret de formation précise le nombre minimum de séances permettant de valider chaque groupe de compétences.

Le démarrage du stage en situation n'est possible qu'après validation de la formation initiale.

Le tuteur de stage est un MF2 (ou un BEES 2 licencié), ou bien un MF1 (ou un BEES1 licencié) ayant participé à un stage initial MF2 (ou à une formation initiale à l'initiateur de club, validée par le Responsable de stage).

L'évaluation par le tuteur de stage se fait en contrôle continu, et les séances sont validées sur le livret pédagogique initiateur.

En fin de stage en situation, le tuteur de stage donne un avis favorable ou bien défavorable porté sur le livret pédagogique initiateur.

Seul l'avis favorable permet de se présenter à l'examen ; dans le cas contraire, le tuteur de stage peut proposer au stagiaire une prolongation de son stage en situation.

Ces stages devront être effectués dans un délai de trois ans maximum à partir de la fin de la formation initiale. Le candidat doit se présenter à l'examen avant la fin des trois ans.

| | | | |
|--------------------|------------|-------|------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 12/02 | Page 1 /16 |
|--------------------|------------|-------|------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

Groupes de compétences

| Groupes de compétences | Initiateur | E2 FFESSM | Cadre de réalisation | Libellé |
|------------------------|------------|-----------|-----------------------|---|
| GC 1 | X | X | Stage en situation | Pédagogie pratique sans scaphandre en surface et en immersion. Pédagogie pratique avec scaphandre en surface. Sauvetages sans scaphandre. |
| GC 2 | X | X | | Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche. Sauvetage avec scaphandre. |
| GC 3 | X | X | | Transmission des connaissances au niveau 1. |
| GC 4 | | X | Module Complémentaire | Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace médian en milieu naturel. |
| | | X | | Transmission des connaissances au niveau 2. |

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN

L'examen est organisé à l'échelon du club ou du département. Le Président organisateur doit avertir le Président de la C.T.R. au moins un mois avant la session.

- Si l'examen se déroule à l'étranger, dans les T.O.M. ou Collectivités Territoriales non rattachés à un Comité Régional, le Président de la CTN est habilité à déroger aux présentes conditions d'organisation.

JURY

Président : le Président du club organisateur ou du département organisateur.

Au moins un moniteur fédéral 2ème degré FFESSM ou un moniteur breveté d'État 2ème degré et licenciés à la F.F.E.S.S.M.

Un observateur (au moins moniteur fédéral 2ème degré FFESSM ou breveté d'État 2ème degré et licenciés à la F.F.E.S.S.M.) délégué par la C.T.R. responsable de l'examen. Il est chargé, entre autres, de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de l'examen.

Un observateur (au moins moniteur fédéral 2ème degré F.F.E.S.S.M ou breveté d'État 2ème degré licencié à la F.F.E.S.S.M.) délégué par la C.T.R. responsable de l'examen. Il est chargé, entre autres, de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de l'examen.

NOTA :

Le représentant de la C.T.R. peut cumuler les deux fonctions de moniteur. (Donc jury minimum possible : le Président du club ou du département et le représentant de la C.T.R.).

| | | | |
|--------------------|------------|-------|------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 10/00 | Page 2 /16 |
|--------------------|------------|-------|------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

Les moniteurs fédéraux 1er degré FFESSM ou B.E.E.S. 1er degré licenciés à la F.F.E.S.S.M. peuvent être membres du jury et juger à deux l'épreuve pratique, et en double avec le ou les moniteurs fédéraux 2ème degré FFESSM ou B.E.E.S. 2ème degré, l'épreuves pédagogique.

CONTRÔLE DES ACQUIS

L'examen est constitué de trois épreuves :

- Chaque épreuve est notée sur 20, affectée d'un coefficient.
- Toute note strictement inférieure à 5/20, ou toute épreuve non faite, est éliminatoire.

Un minimum de 50 points est exigé pour être reçu à l'examen.

1 - MANNEQUIN (COEFFICIENT 2)

Si la température de l'eau est inférieure à 18°, le port au minimum de la veste et de la cagoule est obligatoire.

De 18° à 24° le port d'un vêtement est facultatif.

Lorsque le candidat est vêtu de cet équipement, il doit porter un lestage annulant la flottabilité de la protection isothermique.

Effectuer un parcours de 100 mètres à l'aide de palmes, masque et tuba. A la fin de ce parcours, descendre à une profondeur comprise entre 2 mètres et 6 mètres et tenir une apnée de 20 secondes en déplacement.

Après une récupération de 10 secondes en surface, redescendre à la même profondeur et remonter un mannequin de 1,5 kg de poids apparent, le remorquer, les voies respiratoires hors de l'eau sur une distance de 100 mètres.

NOTATION DE L'ÉPREUVE

Temps total de l'épreuve :

| | |
|-----------------------|---------|
| — inférieur à 4'30" : | 16 pts |
| — de 4'31" à 4'45" : | 15 pts |
| — de 4'46" à 5'00" : | 14 pts |
| — de 5'01" à 5'15" : | 13 pts |
| — de 5'16" à 5'30" : | 12 pts |
| — de 5'31" à 5'45" : | 11 pts |
| — de 5'46" à 6'00" : | 10 pts |
| — de 6'01" à 6'30" : | 09 pts |
| — de 6'31" à 7'00" : | 08 pts |
| — de 7'01" à 7'30" : | 07 pts |
| — de 7'31" à 8'00" : | 06 pts |
| — supérieur à 8' : | ÉLIMINÉ |

Mannequin, voies respiratoires immergées : ÉLIMINATOIRE

— 1 à 4 points supplémentaires peuvent être attribués pour la tenue du mannequin. Celle-ci doit être applicable à une victime réelle.

2 - PÉDAGOGIE (COEFFICIENT 2)

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une leçon faite à un ou plusieurs élèves du débutant au niveau 2 dans l'espace proche :

| | | | |
|--------------------|------------|----------|------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 3 /16 |
|--------------------|------------|----------|------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

- Pédagogie sans scaphandre en surface et en immersion
- Pédagogie avec scaphandre en surface.
- Pédagogie en scaphandre dans l'espace proche.

3 - RÉGLEMENTATION (COEFFICIENT 1)

Interrogation écrite ou orale sur la réglementation appliquée aux prérogatives de l'initiateur de club.

DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet d'initiateur de club est délivré sous la signature du Président de la C.T.R.

Les Commissions Techniques Régionales sont dépositaires des documents suivants :

- Bordereau d'examen
- Feuilles de notes
- Brevets
- Registre

I — AVANT LA SESSION

Les organisateurs doivent disposer de :

- Bordereaux d'examen
- Feuilles de notes

II — A L'ISSUE DE L'EXAMEN

A) A charge des organisateurs :

- d'établir clairement et complètement, en 3 exemplaires, feuilles de notes et bordereaux ;
- d'envoyer à la C.T.R., dans les meilleurs délais (30 jours maximum), le bordereau complet (les 3 feuillets) et 2 exemplaires de la feuille de notes ;
- de conserver une feuille de notes et les dossiers des candidats.

B) A charge des Commissions Techniques :

- de délivrer à chaque candidat admis un brevet numéroté et signé par le Président de la C.T.R. ;
- de reporter les noms et numéros de brevets sur le registre ;
- de conserver un exemplaire du bordereau et la feuille de notes ;
- de remplir les brevets en respectant les numéros portés sur le bordereau,
- d'envoyer par retour :

a) Au club :

- les brevets numérotés et remplis,
- un exemplaire du bordereau avec les numéros affectés en face de chaque nom.

b) Au siège fédéral :

- un exemplaire du bordereau,
- un exemplaire de la feuille de notes.

C) A charge des organisateurs :

- de distribuer les brevets aux lauréats.

| | | | |
|--------------------|------------|-------|------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 10/02 | Page 4 /16 |
|--------------------|------------|-------|------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

NOTA :

Il n'y a pas de brevet CMAS pour les initiateurs niveau II mais seulement délivrance d'une carte simple face FFESSM.

Un initiateur titulaire du brevet de plongeur niveau IV - capacitaire FFESSM peut obtenir sur demande auprès du siège Fédéral, une carte double face FFESSM-CMAS de moniteur 1*.

— DÉLIVRANCE DES DUPLICATA

Les duplicata du Brevet d'initiateur sont délivrés :

- par la Commission Technique Régionale du lieu d'examen,
- par le siège fédéral en précisant la date et le nom du Comité Régional dans lequel l'examen a eu lieu.

PRÉROGATIVES DE L'INITIATEUR DE CLUB

- a) Surveillance et organisation des séances en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres).
- b) Responsabilité d'enseignement en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres).
– Directeur de plongée –.
- c) Entraînement aux exercices du débutant au Plongeur Autonome Niveau II dans l'espace proche (zone des 6 mètres). Si l'entraînement s'effectue en milieu naturel ou s'il s'agit de plongée enfants, le directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré (encadrant E3).
- d) Participation aux jurys du brevet Niveau 1.
- e) En milieu artificiel : validation des compétences du Brevet niveau 1.
- f) Equivalence UC4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface)

Remarque : un stagiaire initiateur en cours de formation n'a aucune prérogative d'enseignement.

PRÉROGATIVES DU E2 FÉDÉRAL (Initiateur + Niveau IV FFESSM)

En plus des prérogatives ci-dessus listées, les Initiateurs de club brevetés Capacitaire Niveau IV de la FFESSM (E2) peuvent enseigner la plongée au sein d'un club, dans la zone des 20 mètres (jusqu'à l'autonome niveau II) sous la direction d'un moniteur 1er degré (encadrant E3), sauf avis contraire du Président du Club.

Ils valident les compétences du Niveau 1.

Ils valident les plongées qu'ils ont encadrées en milieu naturel.

| | | | |
|--------------------|------------|----------|------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 5 /16 |
|--------------------|------------|----------|------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION
 18 ans révolus + licence + certificat médical + Niveau 2 minimum.
 + 12 plongées en autonomie en milieu naturel.

FORMATION INITIALE 2 jours
consécutifs ou fractionnés en 4 demi-journées sur un mois maximum
 Organisé par les comités départementaux ou les établissements affiliés ou agréés.
 Cadre réglementaire - Pédagogie générale - Pédagogie spécifique
Direction et validation par un MF2 ou BEES2 licencié FFESSM

Remise du livret pédagogique INITIATEUR (validité de la formation initiale : 3 ans)

| STAGE EN SITUATION | |
|---|---|
| Milieu artificiel et / ou milieu naturel limité à l'espace proche 6 jours ou 3 fois deux jours ou 12 séances piscine | |
| Formation | 3 Groupes de compétence (GC) |
| Par un MF2 ou BEES2 licencié FFESSM ou par un MF1 ou BEES1 licencié FFESSM ayant participé à un stage initial MF2 ou à une formation initiale initiateur, validés par un MF2 ou un BEES2 licencié FFESSM . Validation des séances en contrôle continu par le(s) formateur(s) sur le livret pédagogique initiateur. | GC1 Fonction directeur de plongée-Organisation-pédagogie pratique sans scaphandre en immersion –avec scaphandre en surface. Sauvetages sans scaphandre. GC2 Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche. Sauvetage en scaphandre. GC3 Transmission des connaissances au niveau 1. |

| EXAMEN |
|--|
| Epreuves — Pédagogie Pratique (coef. 2) — Sauvetage PMT mannequin (coef. 2) — Réglementation (coef. 1) |
| Pour les titulaires du niveau 4 : Module Optionnel GC4 recommandé par la CTN Enseignement en milieu naturel - espace médian Durée : 2 jours ou 4 séances. |
| Formation et Validation par un moniteur MF2 ou BEES2 licencié FFESSM. |

| | | | |
|--------------------|------------|----------|------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 6 /16 |
|--------------------|------------|----------|------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

FORMATION INITIALE

Le stage initial MF1 validé dispense son bénéficiaire de la formation initiale.

Cadre réglementaire

Le développement des connaissances sera limité aux prérogatives de l'initiateur.

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation | |
|---|---|---|------------|
| Connaissances obligatoires à développer pour la fonction d'initiateur | | | |
| Législation et réglementation spécifique de la plongée sub-aquatique en France. | L'arrêté de 98 modifié 2000. | Evaluation par oral ou par écrit. La formulation des questions sera centrée sur la fonction de directeur de plongée et devra être auto formatrice. | |
| Le contrôle médical. | Le certificat médical : réglementation fédérale ; cas particulier des enfants. | | |
| Notion de responsabilité | Responsabilités civile et pénale du directeur de plongée, de l'enseignant bénévole, des personnes morales; notion de mise en danger d'autrui. | | |
| Assurances | L'obligation d'assurance, les assurances fédérales (obligatoires ou facultatives) ; les autres assurances. | | |
| Le matériel | La réglementation des bouteilles de plongée. | | |
| Les autorités administratives locales | Réglementation des piscines. | | |
| Connaissances complémentaires facultatives | | | |
| Textes organisant le sport en France | Législation et réglementation organisant les activités physiques et sportives en France. Loi de 1984, ses décrets et arrêtés. L'enseignement du sport ; le bénévolat et les brevets d'Etat. L'encadrement des activités de loisir ; cas particulier des mineurs. | Information | |
| La FFESSM | Rôle de la fédération et son fonctionnement. | | |
| Le matériel | La réglementation des stations de gonflage. | | |
| Où prendre l'information | Publications fédérales (guide du dirigeant, etc.). Manuel du moniteur, Subaqua Site Internet : vérifier les informations. Extraire, des textes de référence, les éléments qui nous concernent. | | |
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 7 /16 |

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

FORMATION INITIALE (suite)

Pédagogie Générale

Les connaissances , savoir-faire et savoir-être devront se limiter à des notions de base permettant d'aborder le stage en situation .

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation |
|--|---|--|
| Etre capable de définir des objectifs pédagogiques. Comprendre la logique: Prerogatives-compétences | Savoir associer aux comportements attendus les compétences que l'élève devra acquérir. | Sur des exemples relatifs à la plongée ou dans d'autres disciplines. |
| Comprendre la notion de pré requis d'apprentissage. | Savoir disposer des exercices faisant apparaître des étapes chronologiques obligatoires et les exercices sans ordre particulier. | Production par les stagiaires de séquences d'apprentissage. |
| Etre capable d'extraire les difficultés d'un savoir-faire, ou d'un savoir-être. | Réaliser l'analyse, la décomposition en tâches élémentaires . Identifier les points bloquants, savoir proposer plusieurs solutions, savoir revenir en arrière. | A partir d'exemples concrets. |
| Etre capable de mettre en place des critères d'évaluation. | Définir et ou s'approprier des critères mesurables et reproductibles. L'auto évaluation . | Initialisation de la démarche qui sera poursuivie et évaluée au cours du stage en situation. |
| Etre capable de mettre en place une stratégie pédagogique. | Prise en compte du niveau de départ et d'arrivée, de l'hétérogénéité du public, du temps alloué. Réalisation de plans de formation et de progressions. | Initialisation de la démarche qui sera poursuivie et évaluée au cours du stage en situation. |
| Etre capable de choisir des outils et des moyens pédagogiques. | Prise de connaissance de différentes méthodes (démonstration, découverte,...) et outils pédagogiques à mettre en œuvre,(livres, CD, vidéo). | A travers des exemples. |
| Etre capable d'animer un groupe. | Connaissance élémentaire des techniques et des outils de la communication. | Amener chaque stagiaire à s'exprimer et à présenter un travail (rapporteur de groupe) |

| | | | |
|--------------------|------------|----------|------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 8 /16 |
|--------------------|------------|----------|------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

FORMATION INITIALE (suite)

Pédagogie Spécifique

Les connaissances, savoir-faire et savoir-être devront se limiter à des notions de base permettant d'aborder le stage en situation.

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation |
|---|---|--|
| <p>Connaître l'existence des contenus de formation des plongeurs au sein de la FFESSM.</p> <p>Savoir construire une séance de formation pratique (avec et sans scaphandre).</p> <p>Séances de formation théorique (transmission de connaissances).</p> <p>Acquérir des notions sur l'entraînement physique.</p> | <p>Prise de connaissance simple du manuel du moniteur ; Méthode d'utilisation des contenus de formation à travers des exemples pris dans les prérogatives d'enseignement de l'initiateur. (Niveaux 1 et 2, des plongeurs de Bronze, d'Argent et d'Or de la plongée enfant).</p> <p>Construction méthodique de séance.</p> <p>Expliquer la pratique à l'aide d'éléments de théorie.</p> <p>Notions théoriques et pratiques sur l'entraînement physique des plongeurs de niveau 1 et 2.</p> | <p>Bilan commenté.</p> <p>Explorer par la discussion des situations spécifiques qui seront rencontrées au cours du stage en situation (public, milieu, matériel...)</p> <p>Limité au niveau 1. (le niveau 2 sera traité au cours de GC4).</p> <p>Séances théoriques, suivies d'exercices de construction de séances.</p> |

| | | | |
|--------------------|------------|----------|------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 9 /16 |
|--------------------|------------|----------|------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

STAGE EN SITUATION
Groupe de compétences GC.1

Fonction directeur plongée en milieu artificiel / Organisation

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|---|--|--|---|
| Etre capable d'organiser l'activité. | Le stagiaire prendra en compte la répartition de l'espace, du temps, du matériel et des hommes dans l'organisation d'une séance technique dont il serait le responsable. Dans le cadre des prérogatives d'initiateur comprenant simultanément plusieurs ateliers de niveaux différents permettant de préparer des plongeurs du débutant au Niveau II. | Progressivement au cours du stage en situation. | Le tuteur de stage vérifiera les acquis du stagiaire en situation, par oral ou par écrit et validera chaque aptitude sur le livret pédagogique. |
| Etre capable d'assurer la surveillance surface de toute l'activité. | | Mise en situation dans le rôle de surveillant de bassin. | |
| Etre capable de prévenir les accidents. | Connaître les accidents liés à l'activité dans le cadre de l'initiateur et savoir mettre en œuvre les moyens de les éviter. | | |

| | | | |
|--------------------|------------|----------|-------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 10 /16 |
|--------------------|------------|----------|-------------|

STAGE EN SITUATION
Groupe de compétences GC.1

Pédagogie sans scaphandre, en surface et en immersion .
Pédagogie avec scaphandre en surface- Sauvetages sans scaphandre

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|--|--|--|--|
| Etre capable d'enseigner lors de séances sans scaphandre et avec scaphandre en surface dans le cadre des prérogatives de l'initiateur : plongée enfant, niveau 1 et niveau 2. | Cette pratique doit permettre : - la découverte de sensations nouvelles comme la perte d'appuis, l'utilisation de l'espace vertical, de la flottabilité. - le moyen de proposer des exercices si l'élève rencontre des difficultés. - l'enseignement des compétences C1a,C1b, C2, C3 (apnée) et code de communication Les différents niveaux de plongeurs (enfant, niveau 1 et 2) seront étudiés selon les possibilités d'enseignement offertes par le club. | Sous la responsabilité permanente d'un encadrant MF1 ou BEES1 licencié. Mise en place d'éducatifs ludiques, qui tiennent compte des particularités et des difficultés des élèves. Aborder les prérequis fondamentaux sans aucun matériel si nécessaire, avant un apprentissage plus technique. | Séances Validées par le tuteur de stage. |
| Etre capable de porter assistance sans scaphandre dans l'espace proche, à un plongeur sans scaphandre. | Maîtrise de techniques de sauvetage sans scaphandre. | Entraînement au sauvetage mannequin après une nage d'approche, avec et sans PMT. | Séances Validées par le tuteur de stage. L'épreuve mannequin PMT sera évaluée par le jury lors de l'examen final (Cf. conditions d'examen). |

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

STAGE EN SITUATION
Groupe de compétences GC.2

Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche. Sauvetage avec scaphandre

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|---|--|--|---|
| <p>Etre capable d'enseigner la plongée avec scaphandre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors du baptême. - au cours des cursus fédéraux suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Plongée enfants • Plongeur Niveau 1 • Plongeur Niveau 2 | <p>Enseignement des compétences C1a,C1b, C2, C3, C4 et C5 décrites dans le manuel du moniteur.</p> <p>Savoir construire et adapter des séances en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du niveau et de la progression réelle des élèves . - des conditions de pratique. <p>Etre capable de mettre en place les éléments de sécurité nécessaires.</p> <p>Savoir réaliser la séance de plongée : Justifier, expliquer et conduire la séance.</p> <p>Vérifier le niveau réel et la maîtrise des pré requis.</p> <p>Apporter les correctifs immédiats et permettre la progression de chaque élève.</p> <p>Favoriser l'auto évaluation et la motivation .</p> | <p>Sous la responsabilité permanente d'un encadrant MF1 ou BEES1 licencié FFESSM.</p> <p>Participation en observateur lors de séances de formations avec de vrais élèves.</p> <p>Conduites de séances et réalisation d'exercices, le moniteur jouant le rôle d'un élève.</p> <p>Tendre progressivement vers l'autonomie dans la conception de plans de formation et la conduite de séances en milieu artificiel.</p> <p>Les différents niveaux de plongeurs (enfant, niveau 1 et 2) seront étudiés selon les possibilités d'enseignement offertes par le club .</p> | <p>Validé par le tuteur de stage sur le livret pédagogique.</p> |
| <p>Etre capable de porter assistance à un plongeur au fond en scaphandre.</p> | <p>Maîtrise d'une technique de sauvetage en scaphandre à l'aide des palmes et du gilet.</p> | <p>Sauvetage en scaphandre d'un autre plongeur d'un fond compris entre 2 et 5 m, tractage en surface sur 25 m et préparation au hisage de la victime.</p> | <p>Validé par le tuteur de stage sur le livret pédagogique</p> |

| | | | |
|--------------------|------------|----------|-------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 12 /16 |
|--------------------|------------|----------|-------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

STAGE EN SITUATION
Groupe de compétences GC.3
Transmission des connaissances au niveau 1

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|---|---|--|--|
| Maîtrise des connaissances théoriques élémentaires. | Les acquis du niveau 2 après une remise à niveau, doivent constituer la capacité minimale de l'élève initiateur en matière de connaissances. | Une évaluation par écrit ou par oral doit permettre de mettre en évidence les points faibles sur lesquels l'élève initiateur devra se perfectionner. | Validé par le tuteur de stage sur le livret pédagogique. |
| Etre capable d'identifier les connaissances qu'il est strictement nécessaire de dispenser aux plongeurs de niveau I. | Savoir fixer les limites des connaissances à transmettre. | Sous la forme de séances actives Le formateur passera en revue les connaissances et montrera les difficultés d'enseignement les plus souvent rencontrées. | |
| Etre capable d'intégrer des connaissances théoriques dans le cycle de séances d'apprentissage | Savoir associer aux leçons pratiques du niveau I, les éléments théoriques nécessaires à leur compréhension. | Réflexion du stagiaire animée par le formateur visant à identifier parmi les connaissances à transmettre, les cours pratiques auxquels elles sont liées (pré-requis). | |
| Etre capable de présenter et de transmettre des connaissances théoriques | L'objectif est de donner aux stagiaires des outils pédagogiques : (analogies, démonstrations, manières de mettre en évidence un phénomène, etc.). Donner des références bibliographiques. | Réflexion sur la manière de présenter ou d'illustrer des connaissances théoriques, conduite par le formateur. Mises en situations pratiques du stagiaire sur des thèmes ciblés. | |
| Etre capable de transmettre les règles élémentaires de protection de l'environnement marin à des plongeurs débutants. | Relayer les règles éthiques de la FFESSM (Charte du plongeur). | par oral ou part écrit. | |
| Connaître quelques espèces (poissons et faune fixée). | Limité aux espèces les plus courantes. | | |

| | | | |
|--------------------|------------|----------|-------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 13 /16 |
|--------------------|------------|----------|-------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

MODULE COMPLEMENTAIRE
Groupe de compétences GC.4
(Groupe optionnel , réservée aux titulaires du niveau 4)

Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace médian en milieu naturel.

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|--|--|---|---|
| <p>Etre capable de concevoir des séances pratiques d'enseignement pour des plongeurs préparant le niveau 2 FFESSM.</p> <p>Etre capable de conduire ces séances sous la responsabilité d'un directeur de plongée.</p> | <p>Pouvoir transférer les savoir-faire acquis en milieu artificiel et dans l'espace proche en milieu naturel, (Cf. arrêté 98),</p> <p>vers l'espace médian.</p> <p>Prendre en compte des contraintes nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation de la profondeur. - La limitation du temps de plongée. - Eviter les remontées multiples. - L'évaluation et la correction immédiate des comportements des élèves. <p>Savoir adapter son enseignement à plusieurs élèves.</p> | <p>-Séances de préparation à sec sous forme d'ateliers dirigés.</p> <p>-Séances de mise en situation dans l'eau :</p> <p>Avec des élèves initiateurs niveau 4 s'exerçant entre eux, sous la responsabilité permanente d'un MF1 ou BEES 1 licenciés à la FFESSM minimum.</p> <p>Lors de formations avec de vrais élèves niveau II, conduites par un moniteur , l'élève initiateur étant observateur.</p> | <p>Validé sur le livret pédagogique initiateur par un MF2 ou BEES2 licencié FFESSM.</p> |

| | | | |
|--------------------|------------|----------|-------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 14 /16 |
|--------------------|------------|----------|-------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

MODULE COMPLEMENTAIRE
Groupe de compétences GC.4 (suite)
(Groupe optionnel , réservée aux titulaires du niveau 4)

Transmission des connaissances au niveau 2.

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|--|--|---|--|
| Maîtrise des connaissances théoriques. | Les acquis du niveau IV. après une remise à niveau, doivent constituer la capacité minimale de l'élève initiateur en matière de connaissance. | Le recours à une évaluation écrite doit permettre de mettre en évidence les éventuelles faiblesses que le stagiaire devra travailler ensuite individuellement. | Validé sur le livret pédagogique initiateur par un MF2 ou BEES2 licencié FFESSM. |
| Etre capable d'identifier les connaissances qu'il est strictement nécessaire de dispenser aux plongeurs préparant le niveau 2. | Identifier le volume de connaissances et leur degré de difficulté que le plongeur niveau II. doit acquérir. | Réflexion animée le formateur. | |
| Etre capable d'intégrer des connaissances théoriques dans le cycle de séances d'apprentissage. | Savoir associer aux leçons pratiques du niveau 2 les éléments théoriques nécessaires à leur compréhension. | Réflexion du stagiaire animée par le formateur visant à identifier parmi les connaissances à transmettre, les cours pratiques auxquels elles sont liées (pré-requis). | |
| Etre capable de présenter et de transmettre des connaissances théoriques. | Structurer la présentation (plan). Utilisation de tableau et rétro projecteur . Les thèmes du niveau 2 : Accidents, réglementation, décompression, effets du milieu, principes de fonctionnement du matériel, autonomie, flottabilité, règles de protection de l'environnement. | Animation de séances courtes (1/2 heure) , en stricte relation avec la pratique. Les pré requis de compréhension (physique, anatomie, physiologie) seront intégrés dans le développement des thèmes et ne feront pas l'objet de cours spécifiques (transversalité). | |

| | | | |
|--------------------|------------|----------|-------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 15 /16 |
|--------------------|------------|----------|-------------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

NOTES

| | | | |
|--------------------|------------|----------|-------------|
| QUALIFICATIONS CTN | Initiateur | 01/09/03 | Page 16 /16 |
|--------------------|------------|----------|-------------|

Annexe 2 : Ancien cursus initiateur

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

BREVET D'INITIATEUR

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Être titulaire du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II minimum ou d'un titre ou diplôme équivalent. Avoir effectué, depuis le passage de ce brevet, un minimum de 15 plongées en milieu naturel (à l'exclusion des plongées de réadaptation).
- Être présenté par le Président du club d'appartenance.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport (capacité ou D.U.), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.
- Être titulaire du RIFAP ou d'un diplôme admis en équivalence.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Ce brevet est organisé à l'échelon du club ou du département. Le Président organisateur doit avertir le Président de la C.T.R. au moins un mois avant la session.

- Si l'examen se déroule à l'étranger, dans les T.O.M. ou Collectivités Territoriales non rattachés à un Comité Régional, le Président de la CTN est habilité à déroger aux présentes conditions d'organisation.

JURY

Président : le Président du club organisateur.

Au moins un moniteur fédéral 2ème degré FFESSM ou un moniteur breveté d'État 2ème degré et licenciés à la F.F.E.S.S.M.

Un observateur (au moins moniteur fédéral 2ème degré FFESSM ou breveté d'État 2ème degré et licenciés à la F.F.E.S.S.M.) délégué par la C.T.R. responsable de l'examen. Il est chargé, entre autres, de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de l'examen.

NOTA :

Le représentant de la C.T.R. peut cumuler les deux fonctions de moniteur. (Donc jury minimum possible : le Président du club et le représentant de la C.T.R.).

Les moniteurs fédéraux 1er degré FFESSM ou B.E.E.S. 1er degré licenciés à la F.F.E.S.S.M. peuvent être membres du jury et juger à deux les épreuves pratiques, et en double avec le ou les moniteurs fédéraux 2ème degré FFESSM ou B.E.E.S. 2ème degré les épreuves pédagogiques et de prévention.

CONTRÔLE DES ACQUIS

L'examen d'initiateur comprend 2 groupes d'épreuves :

- A) prévention et sauvetage
- B) pédagogie et organisation

| | | | |
|----------------------|------------|-------|-----------|
| QUALIFICATIONS - CTN | Initiateur | 12/02 | Page 1 /4 |
|----------------------|------------|-------|-----------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

A) GROUPE PRÉVENTION ET SAUVETAGE

- 1) Prévention des accidents spécifiques à la plongée en bassins et en milieu naturel dans l'espace proche, interrogation orale ou écrite (coefficient 2).
- 2) En maillot de bain, effectuer un parcours de 100 mètres nage libre puis remonter un mannequin immergé sur un fond de 3 à 6 mètres. Le candidat doit faire surface avec la face du mannequin hors de l'eau dans un délai maximum de 4 minutes après le début de son épreuve et maintenir le mannequin en surface pendant 1 minute avec déplacement (coefficient 1).
- 3) Équipé d'un scaphandre, aller chercher un camarade équipé sur les mêmes fonds et le remorquer en surface sur 20 mètres (coefficient 2).

NOTA: - Si la température de l'eau est inférieure à 18°, le port au minimum de la veste et de la cagoule est obligatoire.

De 18° à 24° le port d'un vêtement est facultatif.

Lorsque le candidat est vêtu de cet équipement, il doit porter un lestage annulant la flottabilité de la protection isothermique.

B) GROUPE PÉDAGOGIE ET ORGANISATION

- 4) Épreuve de pédagogie préparatoire (du débutant au Niveau II, dans la limite des prérogatives de l'initiateur) (coefficient 2).
 - 5) Épreuve de pédagogie pratique (du débutant au Niveau II, dans la limite des prérogatives de l'initiateur) (coefficient 2).
 - 6) Réglementation et organisation d'une séance de plongée (coefficient 2).
- Cette épreuve comprend 2 ateliers :

- interrogation écrite ou orale sur la réglementation appliquée aux prérogatives de l'initiateur ;
- interrogation orale de 20 minutes portant sur l'organisation d'une séance technique dans le cadre des prérogatives d'initiateur comprenant simultanément plusieurs ateliers d'au moins 3 niveaux différents permettant de préparer des plongeurs du débutant au Niveau II. Pour cette partie, le candidat dispose de 20 minutes de préparation.

Une seule note est attribuée pour cette épreuve. Cette note est la moyenne des notes obtenues aux 2 ateliers.

NOTA :

- Pour être reçu, le candidat doit obtenir un total d'au moins 110 points avec la moyenne dans chaque groupe d'épreuves.
- La moyenne des épreuves 4 et 5 doit être au moins égale à 10/20.
- Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

| | | | |
|----------------------|------------|-------|-----------|
| QUALIFICATIONS - CTN | Initiateur | 10/00 | Page 2 /4 |
|----------------------|------------|-------|-----------|

| | | |
|--------------|--------------------------------|--------------------|
| F.F.E.S.S.M. | Commission Technique Nationale | Manuel du Moniteur |
|--------------|--------------------------------|--------------------|

— DÉLIVRANCE DES DUPLICATA

Les duplicata du Brevet d'initiateur sont délivrés :

- par la Commission Technique Régionale du lieu d'examen,
- par le siège fédéral en précisant la date et le nom du Comité Régional dans lequel l'examen a eu lieu.

PRÉROGATIVES

Un initiateur en formation ne peut pas encadrer en situation d'enseignant.

E1 (Initiateur)

- a) Surveillance et organisation des séances en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres).
- b) Responsabilité d'enseignement en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres).
– Directeur de plongée –.
- c) Entraînement aux exercices du débutant au Plongeur Autonome Niveau II dans l'espace proche (zone des 6 mètres). Si l'entraînement s'effectue en milieu naturel ou s'il s'agit de plongée enfants, le directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré (encadrant E3).
- d) Participation aux jurys du Brevet Niveau I.
- e) Validation des compétences du plongeur niveau 1 en milieu artificiel.

E2 (Initiateur + Niveau IV FFESSM)

En plus des prérogatives ci-dessus listées, les Initiateurs club brevetés Capacitaire Niveau IV de la F.F.E.S.S.M. (E2) peuvent :

- a) Enseigner la plongée au sein d'un club, dans la zone des 20 mètres (jusqu'à l'autonome niveau II) sous la direction d'un moniteur 1er degré (encadrant E3), sauf avis contraire du Président du Club.
- b) Valider des compétences du plongeur niveau 1 en milieu naturel.
- c) Signer, sur les carnets de plongée, les plongées qu'il ont encadrées en milieu naturel.

| | | | |
|----------------------|------------|-------|-----------|
| QUALIFICATIONS - CTN | Initiateur | 05/03 | Page 4 /4 |
|----------------------|------------|-------|-----------|

Annexe 3 : Construction du pré-projet

| | | Pierre-Yves | Martial | Henri | Christian | Daniel | Fredy | Jean-Pierre | |
|---------------|----------------------|--------------------------|--|---|--|----------------------------|--|---|-----------------------------|
| PRE REQUIS | N2 | 30 pl en début formation | 30 PI mais en fin de formation- 20 en début de formation | 30 début formation | pas de nbre minimum -la formation désormais obligatoire prévoit des plongées | | 30 | 15 début formation | |
| | N3 | | | | | | dispense du module enseignement MN | pas de nbre mini de plongées | |
| | Organisation | Codeps | CTR ou club | Clubs ou CTD avec déclaration CTR(resp de stage) | | | Clubs ou CTD avec déclaration CTR(resp de stage) | Clubs ou CTD avec déclaration CTR(resp de stage) | |
| STAGE INITIAL | Volume horaire | 16 H | 16 H | 16 H | 16 H | 16 H | 16 H | 16 H | |
| | Formule | 2 jours bloqués | 2 jours bloqués accolés ou non au stage en situation | 2 jours consécutifs ou non ou 8 fois 2 Heures | 2 jours bloqués- pas favorable au morcellement 8 fois 2 heures | | 2 jours / 8 fois 2H / 4 demi journées | 2 jours consécutifs ou non ou 4 demi journées | |
| | Unités de compétence | | | | UC1ini:cadre règlement. 3 H | | | | UC1ini:cadre règlement. 4 H |
| | | | | | UC2ini: péda générale : 5 H | | | | UC2ini: péda générale : 3 H |
| | | | | | UC3ini:Péda spécifique 8 H | | | | UC3ini:Péda spécifique 9 H |
| Validation | | E4 | E4 identifié/CTR remise livret péda avec N° ordre et validation et signature président stucture | | | E3 délégué contre signé E4 | E4 identifié/CTR remise livret péda avec N° ordre et validation et signature président stucture | | |

| | | Pierre-Yves | Martial | Henri | Christian | Daniel | Fredy | Jean-Pierre |
|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|---|--------|---|---|
| STAGE EN SITUATION | Organisation | | | Clubs ou CTD avec déclaration CTR(resp de stage) | | | Clubs, gpe de clubs, CTD avec déclaration CTR(resp de stage) | Clubs ou CTD avec déclaration CTR(resp de stage) |
| | Volume horaire | une à deux séances hebdo ? | 40H et 56 H avec le Module MN | 56H dont deux jours en milieu naturel | voir Formule | | 40 H | 48H ou 24 séances de 2 heures + 16H module MN |
| | Formule | Formation Piscine possible (E1 piscine) séances hebdo | Stage milieu art ou nat autour des compétences pour former N1 et enfant | Milieu artificiel et milieu naturel obligatoires | enseignement prédominant dans l'espace proche (Artif et/ou naturel) et fonction Direc Bassin + séances mer obligatoires esp Médian | | | enseignement prédominant dans l'espace proche (Artif et/ou naturel) et fonction Direc Bassin + séances mer obligatoires esp Médian pour E2 |
| | Formateur d' UC | E3 "qualifié" | E4 ou E3 identifié | E4 | | | E4 | E3 "qualifié" en milieu artificiel / E4 en milieu naturel |
| | Unités de compétence | | | UC4ini :péda pratique 36 H | | | | UC4ini: péda pratique surface et espace Proche, avec et sans scaph milieu artificiel ou naturel : 30H |
| | | | | UC5ini: péda théorie : 12 H | | | | UC5ini: péda pratique Espace médian en Milieu naturel : 16 H (optionnel pour E1) |

| | | Pierre-Yves | Martial | Henri | Christian | Daniel | Fredy | Jean-Pierre |
|-------------------|--|---|---|--|---|--|--|---|
| | | | | UC6ini:tech et sec 8 H | | | | UC6ini: Péda Théorique niveau 1: 4H |
| | | | | | | | | UC7ini: Péda théorie Niveau 2: 8H (optionnel pour E1) |
| | | | | | | | | UC8:Technique, sauvetage et mise en sécurité: 6 H |
| | | | | | | | | UC9ini : Direct P. Bassin (aptitude) |
| | | | | | | | | UC10ini:Organisati on Animation (aptitude) |
| | | | | | | | | UC11:Secourisme (ex CFPS ou dipl equiv) |
| | Module Enseig milieu naturel | Non favorable pour les E1: à réserver pour accéder au E2 16 Heures OK | Module obligatoire pour accès au E2 - 16 H Module doit être centré sur l'enseignement du niveau 2- à réserver au titulaire du niveau 4 | 16 H - obligatoire pour E1 + stage complémentaire 2 jours pour accéder au E2 | 4, 6 ou 8 séances espace médian dont(en MN) pour E1 et E2 | réalisé pendant la formation et un autre après l'examen | non obligatoire pour E1 piscine/ 16 Heures pour E1 option MN module sanctionné par examen d'un jour | UC5 ini : Optionnel pour les E1 (cf. prérogatives) / obligatoire pour E2 (16 Heures) |
| | stage en situation tout en milieu naturel | séances hebdo | | 7 jours de 8 heures ou 4 WE de 2 j de 7 heures | voir Formule | | deux jours | 2 fois 4 jours de 7 h (8 j trop long) |
| EVALUATION | Validation | Contrôle continu | Contrôle continu | Contrôle continu et/ou examen | | | examen allégé | Approbation finale du contrôle continu par E4 ou examen ponctuel |

| | | Pierre-Yves | Martial | Henri | Christian | Daniel | Fredy | Jean-Pierre |
|-------------------------|---|---------------|------------------------------|---|----------------|---|---------------|---|
| | Examen | Non favorable | Non favorable | péda prat coef 2 | | | examen allégé | Groupe 1 : péda prat(avec ou sans scap)coef 2 |
| | | | | péda théorie coef 1 | | | | Groupe 1 : péda théorie (1 sujet N1 ou N2) coef 1 |
| | | | | entretien : orga/prév acc coef 2 | | | | Groupe 2 : entretien : orga/prév acc coef 2 |
| | Epreuve physique | | sauvetage adapté site coef 2 | pas d'épreuve manequin en libre | | Groupe 2 : sauvetage scaphandre + désequip coef 2 | | |
| | notation | | | 70 points , note < 5 éliminatoire | | | examen allégé | 70 points , note < 5 éliminatoire, moyenne dans chaque groupe |
| TRANSITION E1 E2 | | | | | | | | automatique si obtention P4 et UC5ini < 2 ans et UC7ini validée sinon (re) valider les 2 UC |
| PREROGATIVES | E1 (N2 ou N3 Formation milieu artif) | Piscine | Arr 98 | Non applicable | Non applicable | | Piscine | limités au milieu artificiel < 6m |
| | E1 option Milieu naturel | Arr 98 | Arr 98 | Arr 98 + signer carnets plongée + jury N1 +co signature N1 avec président | | Arr 98 + signer carnets plongée + jury N1 +co signature N1 avec président | Arr 98 | Arr 98 + signer carnets plongée + jury N1 +co signature N1 avec président |

| | | Pierre-Yves | Martial | Henri | Christian | Daniel | Fredy | Jean-Pierre |
|-----------------------|------------------------------------|-------------|---------|---|-----------|---|--|---|
| | E2 (option MN obligatoire) | Arr 98 | Arr 98 | Arr 98 + signer carnets plongée + jury N2 | | Arr 98 + signer carnets plongée + jury N2 | Arr 98 | Arr 98 + signer carnets plongée + jury N2 |
| LIBELLE BREVET | E1 Piscine | | | | | | | initiateur |
| | E1 | | | | | | | Initiateur mer |
| | E2 | | | | | | | Moniteur-club *ou moniteur* |
| RECYCLAGE | Profil | | | | | | | E1 et E2 |
| | Périodicité | | | 3 ans | | | | 3 ans |
| | durée | | 1 jour | 2 jours | | | | 1 jour |
| ACQUIS MF1 | Stage initial | | | Allegement UC1 | | | favorable | si E2 < 2ans stage initial MF1 de 4 jours (au lieu de 6) |
| | unités compétences | | | dispense UC4 (12H) | | | | UC4 acqui |
| | | | | Allegement UC5 | | | favorable | Allègement UC5 10 séances acquises sur 43 |
| | | | | Dispense UC6 (27H) | | | favorable | UC6 acqui |
| | | | | | | | | UC11 Acqui |
| Gain | | | | | | | 30% du cursus MF1 est acquis hors technique individuelle, stage final , permis mer et secourisme | |

Annexe 4 : Formulaire d'enquête

Ce questionnaire est destiné à recueillir des informations précises auprès des **initiateurs actuellement en exercice dans un club fédéral**. Merci de consacrer quelques minutes à le renseigner avec soin.

INI - Q - E1/E2

1 - Votre profil

| | | | |
|---|--|---------------------------------------|--|
| Vous êtes E1 (oui ou non) | | Précisez votre sexe (M ou F) | |
| Vous êtes E2 (oui ou non) | | Précisez votre âge | |
| Année d'obtention du brevet d'initiateur | | Année de début de la plongée | |
| Si E2, année d'obtention du niveau 4 | | Votre club est dans le département n° | |

2 - Vos fonctions réelles (répondez par **oui** ou par **non**)

| | en piscine | en milieu naturel |
|---|---------------|-------------------------|
| Exercez-vous (au moins parfois) les fonctions de directeur de plongée ? | | |
| Enseignez-vous régulièrement la pratique de la plongée du P0 au P2 ? | | |
| Enseignez-vous la théorie de la plongée du P0 au P2 ? | | |
| Conduisez-vous des entraînements physiques du P0 au P2 ? | | |
| Vous est-il arrivé de vous occuper de candidats au P3 ou au P4 ? | | |
| Avez-vous ou avez-vous eu des élèves de 8 à 12 ans ? | | |
| Quel effectif maximum d'élèves prenez-vous en charge habituellement ? | | |
| Avez vous des fonctions administratives dans votre club ? | | |

3 - Votre formation initiale (répondre par **oui** ou par **non**)

| | | |
|---|--|-------------------------|
| Où avez-vous été formé(e) ? | | |
| en piscine | | |
| en milieu naturel | | |
| en piscine <u>et</u> en milieu naturel | | |
| Qui a assuré votre formation ? | | |
| un ou plusieurs E4 | | |
| un ou plusieurs E3 | | |
| un ou plusieurs E2 | | |
| un ou plusieurs E1 | | |
| je me suis formé(e) seul(e) | | |
| Dans quelle structure avez-vous été formé(e) ? | | |
| mon club | | |
| un autre club | | |
| un groupement de clubs | | |
| un comité départemental | | |
| Votre formation a-t-elle comporté des cours de | | |
| pédagogie générale | | |
| réglementation | | |
| organisation de la plongée | | |
| prévention des accidents | | |
| Avez-vous appris à enseigner au moyen de jeux de rôles (le formateur simulant un élève) ? | | |
| Avez-vous appris à enseigner en vous exerçant sur de vrais élèves ? | | |
| Avez-vous été formé(e) sur la base des nouveaux cursus ? | | |
| Avez-vous reçu une formation particulière concernant la plongée enfants ? | | |
| Avez-vous disposé de supports tels que manuels ou photocopiés ? | | |
| Avez-vous été formé(e) au cours d'un stage bloqué ? | | ... Durée de ce stage ? |
| Avez-vous été formé(e) en plusieurs séances périodiques ? | | ... Nombre de séances ? |

4 - Les modalités de votre évaluation finale (répondre par **oui** ou par **non**)

| | | |
|--|--|--|
| Où avez-vous passé l'examen final ? | | |
| piscine | | |
| milieu naturel | | |
| Dans quel cadre avez-vous passé cet examen ? | | |
| votre club | | |

| | | |
|--|--|--|
| | un autre club | |
| | un groupement de plusieurs clubs | |
| | un comité départemental | |
| Sous quelle forme avez-vous subi l'épreuve de prévention ? | écrit oral écrit et oral | |
| Sous quelle forme avez-vous subi l'épreuve d'organisation / réglementation ? | écrit oral écrit et oral | |
| En pédagogie, avez-vous été évalué(e) sur des leçons | faites à vos élèves habituels ? s'adressant à un examinateur simulant l'élève ? | |
| Les différentes épreuves de l'examen vous ont-elles paru | plutôt faciles ? | |
| | plutôt difficiles ? | |
| | plutôt adaptées aux prérogatives d'un initiateur ? | |
| | plutôt inadaptées aux prérogatives d'un initiateur ? | |

5 - Votre formation continue

| | | |
|---------------------|---|--|
| Depuis votre examen | avez-vous bénéficié d'un stage de recyclage ? | |
| | avez-vous participé à des séances de recyclage ? | |
| | avez-vous participé à des séances de concertation pédagogique ? | |
| | avez-vous pu vous documenter sur les évolutions de la plongée ? | |

| 6 - Votre expérience de la plongée | au début de la formation initiateur | au moment de l'examen |
|--|-------------------------------------|-----------------------|
| Vous étiez niveau 2 moins de 15 plongées | | |
| Vous étiez niveau 2 de 15 à 30 plongées | | |
| Vous étiez niveau 2 plus de 30 plongées | | |
| Vous étiez niveau 3 | | |
| Vous étiez niveau 4 | | |

7 - Aspects financiers

| | |
|--------------------------------|--|
| Avez-vous payé la formation ? | |
| Si oui, combien ? | |
| Avez-vous payé pour l'examen ? | |
| Si oui, combien ? | |
| Coût total de votre brevet ? | |

8 - Votre image et votre intégration (répondez par **oui** ou par **non**)

| | |
|--|--|
| Selon vous, vos élèves vous considèrent-ils comme un moniteur à part entière ? | |
| Selon vous, le comité directeur de votre club vous considère-t-il comme un moniteur à part entière ? | |
| Selon vous, les moniteurs E3 et E4 vous considèrent-ils comme un moniteur à part entière ? | |
| Selon vous, les autorités territoriales vous considèrent-elles comme un moniteur à part entière ? | |
| Et vous-même, vous considérez-vous comme un moniteur à part entière ? | |
| Avez-vous le sentiment d'être bien intégré dans l'équipe pédagogique de votre club ? | |

Et si vous aviez le pouvoir de décision ... qu'aimeriez-vous changer dans le brevet d'initiateur ?

⇒

Ce questionnaire est destiné à recueillir des informations précises auprès des **moniteurs E3 et E4** ~~actuellement en~~ **exercice dans un club fédéral**. Merci de consacrer quelques minutes à le renseigner avec soin.

1 - Votre profil

| | | | |
|---|--|---------------------------------------|--|
| Vous êtes E3 (oui ou non) | | Précisez votre sexe (M ou F) | |
| Vous êtes E4 (oui ou non) | | Précisez votre âge | |
| Avez-vous passé le brevet d'initiateur ? | | Année de début de la plongée | |
| Si oui, en quelle année ? | | Votre club est dans le département n° | |

2 - Les fonctions réelles des initiateurs (répondez par **oui** ou par **non**)

| | en piscine | en milieu naturel |
|---|---------------|-------------------------|
| Exercent-ils (au moins parfois) les fonctions de directeur de plongée ? | | |
| Enseignent-ils régulièrement la pratique de la plongée du P0 au P2 ? | | |
| Enseignent-ils la théorie de la plongée du P0 au P2 ? | | |
| Conduisent-ils des entraînements physiques du P0 au P2 ? | | |
| Leur est-il arrivé de s'occuper de candidats au P3 ou au P4 ? | | |
| Ont-ils ou ont-ils eu des élèves de 8 à 12 ans ? | | |
| Quel effectif maximum d'élèves prennent-ils en charge habituellement ? | | |
| Ont-ils des fonctions administratives dans votre club ? | | |

3 - Leur formation initiale (répondre par **oui** ou par **non**)

| | | |
|---|--|-------------------------|
| Où ont-ils été formés ? | | |
| en piscine | | |
| en milieu naturel | | |
| en piscine <u>et</u> en milieu naturel | | |
| Qui a assuré leur formation ? | | |
| vous-même seul | | |
| vous-même et un ou plusieurs E4 | | |
| vous-même et un ou plusieurs E3 | | |
| vous-même et un ou plusieurs E1 ou E2 | | |
| personne (autodidactes) | | |
| Dans quelle structure ont-ils été formés ? | | |
| votre club | | |
| leur club | | |
| un groupement de clubs | | |
| un comité départemental | | |
| Leur formation a-t-elle comporté des cours de | | |
| pédagogie générale | | |
| réglementation | | |
| organisation de la plongée | | |
| prévention des accidents | | |
| Ont-ils appris à enseigner au moyen de jeux de rôles (le formateur simulant un élève) ? | | |
| Ont-ils appris à enseigner en vous exerçant sur de vrais élèves ? | | |
| Ont-ils été formé(e) sur la base des nouveaux cursus ? | | |
| Ont-ils reçu une formation particulière concernant la plongée enfants ? | | |
| Ont-ils disposé de supports tels que manuels ou photocopiés ? | | |
| Ont-ils été formés au cours d'un stage bloqué ? | | ... Durée de ce stage ? |
| Ont-ils été formés en plusieurs séances périodiques ? | | ... Nombre de séances ? |

4 - Les modalités de leur évaluation finale (répondre par **oui** ou par **non**)

| | | |
|---|---|--|
| Où ont-ils passé l'examen final ? | piscine milieu naturel | |
| Dans quel cadre ont-ils passé cet examen ? | vosre club un autre club un groupement de plusieurs clubs un comité départemental | |
| Sous quelle forme ont-ils subi l'épreuve de prévention ? | écrit oral écrit et oral | |
| Sous quelle forme ont-ils subi l'épreuve d'organisation / réglementation ? | écrit oral écrit et oral | |
| En pédagogie, ont-ils été évalués sur des leçons | faites à leurs élèves habituels ? s'adressant à un examinateur simulant l'élève ? | |
| Les différentes épreuves de l'examen vous ont-elles paru, à vous évaluateur | plutôt faciles ? plutôt difficiles ? plutôt adaptées aux prérogatives d'un initiateur ? plutôt inadaptées aux prérogatives d'un initiateur ? | |

5 - Leur formation continue

| | | |
|--------------------|---|--|
| Depuis leur examen | ont-ils bénéficié d'un stage de recyclage ? | |
| | ont-ils participé à des séances de recyclage ? | |
| | ont-ils participé à des séances de concertation pédagogique ? | |
| | ont-ils pu se documenter sur les évolutions de la plongée ? | |

6 - Leur expérience de la plongée

| | au début de la formation initiateur | au moment de l'examen |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Ils étaient P 2 moins de 15 plongées | | |
| Ils étaient P 2 de 15 à 30 plongées | | |
| Ils étaient P 2 plus de 30 plongées | | |
| Ils étaient niveau 3 | | |
| Ils étaient niveau 4 | | |

7 - Aspects financiers

| | |
|--|--|
| Avez-vous été défrayé de vos frais de formateur (déplacements, etc.) ? | |
| Avez-vous été défrayé de vos frais d'examineur (déplacements, etc.) ? | |

8 - Leur image et leur intégration (répondez par **oui** ou par **non**)

| | |
|---|--|
| Selon vous, leurs élèves les considèrent-ils comme des moniteurs à part entière ? | |
| Selon vous, le comité directeur de votre club les considère-t-il comme des moniteurs à part entière ? | |
| Selon vous, les autorités territoriales les considèrent-elles comme des moniteurs à part entière ? | |
| Et vous-même, les considérez-vous comme des moniteurs à part entière ? | |
| Avez-vous le sentiment qu'ils sont bien intégrés dans l'équipe pédagogique de votre club ? | |
| Si vous êtes passé par l'étape initiateur, cela vous a-t-il aidé pour passer ensuite le MF1 ? | |

Et si vous aviez le pouvoir de décision ... qu'aimeriez-vous changer dans le brevet d'initiateur ?

⇒

Ce questionnaire est destiné à recueillir des informations précises auprès des **présidents** des clubs fédéraux.
 Merci de consacrer quelques minutes à le renseigner avec soin.

1 - Votre profil

| | | | |
|--|----------------------|---------------------------------------|----------------------|
| Vous êtes plongeur (oui ou non) | <input type="text"/> | Précisez votre sexe (M ou F) | <input type="text"/> |
| Vous êtes initiateur E1 ou E2 (oui ou non) | <input type="text"/> | Précisez votre âge | <input type="text"/> |
| Vous êtes moniteur E3 ou E4 (oui ou non) | <input type="text"/> | Année de début de la plongée | <input type="text"/> |
| Année de votre 1 ^{ère} élection à la présidence | <input type="text"/> | Votre club est dans le département n° | <input type="text"/> |

2 - L'encadrement technique de votre club

| | en piscine | en milieu naturel |
|---------------------------------------|----------------------|-------------------------|
| Nombre de E3 en exercice ? | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Nombre de E4 en exercice ? | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Nombre d'initiateurs E1 en exercice ? | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Nombre d'initiateurs E2 en exercice ? | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

3 - Les formations au brevet d'initiateur

| | |
|---|----------------------|
| Organisez-vous des formations dans votre club ? | <input type="text"/> |
| Si oui, combien de sessions chaque année ? | <input type="text"/> |
| Si oui, combien de stagiaires par session en moyenne ? | <input type="text"/> |
| des moniteurs du club | <input type="text"/> |
| des moniteurs d'autres clubs | <input type="text"/> |
| Qui assure ces formations ? | <input type="text"/> |
| des initiateurs du club | <input type="text"/> |
| des initiateurs d'autres clubs | <input type="text"/> |
| ils se forment seuls (autodidactes) | <input type="text"/> |
| un autre club | <input type="text"/> |
| Si votre club n'organise pas de formations, quelle structure accueille vos stagiaires ? | <input type="text"/> |
| un groupement de clubs | <input type="text"/> |
| un comité départemental | <input type="text"/> |

4 - Les examens d'initiateur

| | |
|---|----------------------|
| Votre club organise-t-il des examens ? | <input type="text"/> |
| Si oui | <input type="text"/> |
| combien chaque année ? | <input type="text"/> |
| combien de candidats en moyenne ? | <input type="text"/> |
| quel pourcentage de réussite moyen ? | <input type="text"/> |
| demandez-vous une participation financière aux candidats ? | <input type="text"/> |
| remboursez-vous les frais des membres du jury ? | <input type="text"/> |
| Si non | <input type="text"/> |
| vos candidats vont-ils dans un autre club choisi par vous ? | <input type="text"/> |
| dans un autre club qu'ils recherchent eux-mêmes ? | <input type="text"/> |
| votre club prend-il en charge leurs frais ? | <input type="text"/> |
| les frais des moniteurs qui les accompagnent ? | <input type="text"/> |

5 - L' image des initiateurs et leur intégration (répondez par **oui** ou par **non**)

- Selon vous, leurs élèves les considèrent-ils comme des moniteurs à part entière ?
- Selon vous, le comité directeur de votre club les considère-t-il comme des moniteurs à part entière ?
- Selon vous, les moniteurs E3 et E4 du club les considèrent-ils comme des moniteurs à part entière ?
- Selon vous, les autorités territoriales les considèrent-elles comme des moniteurs à part entière ?
- Et vous-même, les considérez-vous comme des moniteurs à part entière ?
- Avez-vous le sentiment qu'ils sont bien intégrés dans l'équipe pédagogique de votre club ?

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |

Et si vous aviez le pouvoir de décision ... qu'aimeriez-vous changer dans le brevet d'initiateur ?

⇒

Annexe 5 : Projet Version 2

PROJET INITIATEUR 2003

- **STRUCTURATION DE LA FORMATION INITIATEUR DANS L'ALIGNEMENT DU MF1**
 - Formation initiale.
 - Stage en situation en club sous la responsabilité permanente d'un tuteur .
Formation modulaire en UC unités de compétence .
Création d'un module en milieu naturel pour l'initiateur E2.
- **TUTEUR DE STAGE**
 - E3 en bassin inférieur à 6m .
 - E4 en milieu naturel.
- **EVALUATION**
 - En contrôle continu pour la validation du stage en situation
 - Examen obligatoire recentré sur des épreuves actualisées.
- **ACTUALISATION DES CONNAISSANCES TOUS LES 3 ANS.**
 - Basé sur le volontariat.

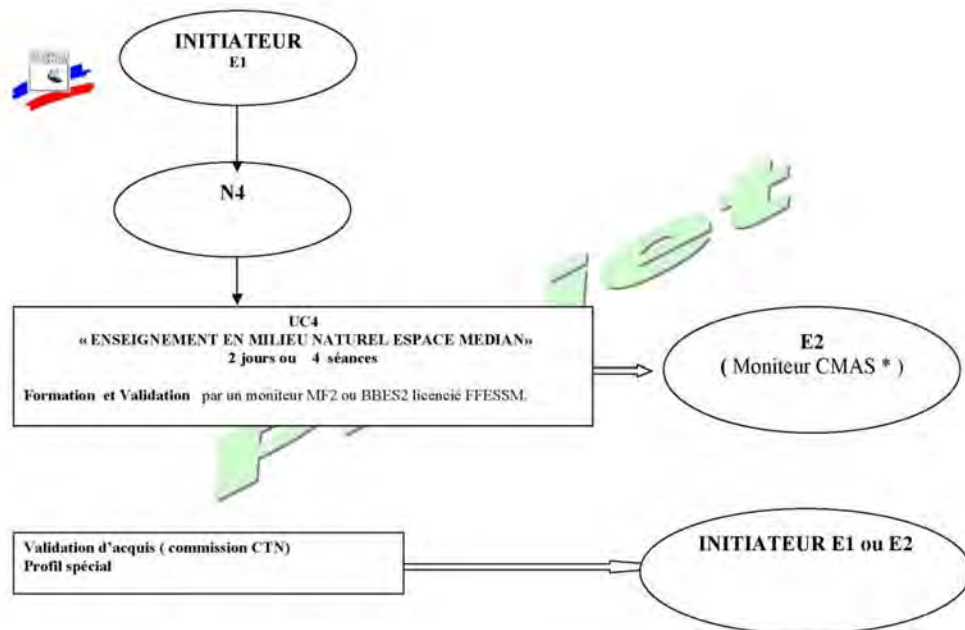
PROJET INITIATEUR 2003 (SUITE)

E2 : VALORISATION DES ACQUIS POUR LE MF1

- Equivalence UC 4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface)
- Allègement du volume d'heures de UC5 et UC6 (pédagogie scaphandre et théorie de base).

EXTENSION DE PREROGATIVES FEDERALES

- Validation des Compétences du niveau 1 par un E2 .
- Validations des plongées mer par un E2(signature carnet de plongée).



Projet initiateur CTN -

21 Septembre 2002

UNITES DE COMPETENCE

| UC | E1 | E2 | Cadre de réalisation | Libellé |
|-----|----|----|----------------------------|---|
| UC1 | X | X | STAGE EN SITUATION | Pédagogie pratique sans scaphandre en surface et en immersion-Avec scaphandre en surface. |
| UC2 | X | X | | Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche en milieu artificiel et milieu naturel ou que milieu naturel. |
| UC3 | X | X | | Transmission des connaissances au niveau 1. |
| UC4 | | X | MODULE MILIEU NATUREL (E2) | Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace médian en milieu naturel. |
| | | X | | Transmission des connaissances au niveau 2. |

- Le livret de formation précisera le nombre minimum de séances permettant de valider chaque UC.
- Selon la nature des UC, les séances à réaliser et à valider apparaîtront à la fois en milieu naturel et ou artificiel afin de laisser au stagiaire le maximum de latitude à leur réalisation.
- L'organisation et l'animation de séances sera évalué et validé au cours du stage en situation.

Projet initiateur CTN -2002

21 Septembre 2002

| CTR | Entrée en formation | Stage initial | Stage en situation | Module Milieu naturel après le N4. | Examen | Valorisation des acquis pour le MF1 | Divers | Extension prérogatives | Recyclage basé sur volontariat |
|--------------------|---|---|---|---|---|--|--|---|--|
| BPL | Pas convaincus de la facilité de distinguer les plongées ordinaires des plongées en autonomie | Déclaration CTR inutile. Livret pédagogique inutile. Formalités et contraintes de suivi risquent de décourager des candidats. | 3*2 j en MN difficile à mettre en place. Tuteur de stage E4 pas réaliste (manque de E4). Prévoir E3 comme tuteur de stage Prévoir module péda 2°d dans cursus MF1 | Favorable mais module à faire avant l'examen d'initiateur. E3 doit pouvoir valider le module. | 10 plongées doivent être suffisantes pour présenter l'examen. Sauvetage scaphandre inutile en bassin, le valider en mer. Abandon épreuve Epreuve mannequin risqué face aux préro de resp de bassin. 1 seule épreuve péda : examen devient aléatoire. | | | Etendre aux E1 la validation des Uc du N1 et des plongées. Si E2 peut signer plongées explo alors le P5 doit aussi pouvoir le faire. Pas Favorable à ce que les E2 puissent signer les plongées | Volontariat : pas convaincu. Faire plutôt apparaître notion d'initiateur actif et inactif . |
| CENTRE | 15 plongées ou attestation aptitude de PLONGEE en AUTONOMIE signée par E3 | | E3 en milieu artificiel et naturel. Sur de vrais ou faux élèves ? | Tuteur E4 dans l'espace médian | Epreuve Péda PREPA et Epreuve péda PRATIQUE. Epreuve Physique ne doit pas faire doublon avec RIFAP | Dans quel UC traite ton de péda théorique, quel niveau ? | Ou est traité l'enseignement du rôle de DP ? | Signer les carnets Explo ou technique , mer , lacs et carrières ? | Pourquoi un recyclage au E1 et E2 et pas au MF1 et MF2 ? |
| NORD Pas de Calais | | Quel contenu ? | Veut possibilité d'avoir 12 fois ½ journée en milieu naturel | | Epreuve Péda PREPA et Epreuve péda PRATIQUE. | | | Validations plongées Milieu naturel (pas seulement mer). Pas d'intérêt de pouvoir signer les plongées puisque le E3 est obligatoire pour enseignement . | Que se passe-t-il si la personne n'y participe pas ? Qui organise , CTR,CTD,MF1, MF2 ? |
| | Impose t on ou pas des | • La déclaration CTR du | E3 tuteur de stage quelque soit le milieu ? si | ? | Rajouter dans l'examen : • Epreuve | A –t-on la volonté de permettre des | Rajouter le DP dans le contenu de | E1 peut valider les UC du N1 ? | Abandon ? ou Initialisation de cette démarche |

| CTR | Entrée en formation | Stage initial | Stage en situation | Module Milieu naturel après le N4. | Examen | Valorisation des acquis pour le MF1 | Divers | Extension prérogatives | Recyclage basé sur volontariat |
|---------------------------------------|---|---|---|------------------------------------|---|---|----------------------------------|---|---|
| Conclusion générale à débattre en CTN | conditions* d'ENTREE en formation supplémentaires ? | stage initial à retirer ? • N° de stagiaire péda à retirer ? | oui , Fusion des cases milieu artificiel ou naturel ? Préciser dans le projet , vrais ou faux élèves ? | | réglementation • Epreuve prévention accidents. Maintenir • 1 ou 2 Epreuves sportives ? • 1 ou 2 épreuves Péda ? | allègements oui ou non ? Si oui compromis obligatoire. | formation (stage en situation ?) | E2 peut : Valider les UC du N2 ? Valider les plongées en milieu naturel ? | au sein de la FFESSM en commençant par l'initiateur ? Si oui définir qui fait quoi, quel contenu, gestion des non-recyclages ? |

- **STRUCTURATION DE LA FORMATION INITIATEUR DANS L'ALIGNEMENT DU MF1**
 - **Formation initiale obligatoire.**
 - **Stage en situation en club sous la responsabilité permanente d'un tuteur .**
Formation modulaire en UC (unités de compétence) .
Création d'un module en milieu naturel pour l'initiateur E2.
- **TUTEUR DE STAGE**
 - **E4 ou E3 ayant participé à un stage initial MF2 ou à un stage initial Initiateur, validés par « le responsable du stage ».**
- **EVALUATION**
 - **En contrôle continu pour la validation du stage en situation.**
 - **Examen final obligatoire recentré sur des épreuves actualisées.**

PROJET INITIATEUR 2003 (SUITE)

E2 : VALORISATION DES ACQUIS POUR LE MF1

- **Equivalence UC 4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface)**

EXTENSION DE PREROGATIVES FEDERALES

- **E1 : Validation des compétences en milieu artificiel du niveau 1.**
- **E2 :**

Validations des compétences du niveau 1.

Signature des carnets de plongées (qu'il a encadré).

SCHEMA GENERAL DE LA FORMATION ET CERTIFICATION INITIATEUR 2003

ENTREE EN FORMATION

- 18 ans révolus + licence + certificat médical
- Niveau 2 minimum.
- 12 plongées en autonomie en milieu naturel .

STAGE INITIAL 2 jours .

2 jours consécutifs ou fractionnés en 4 demi-journées sur un mois maximum.

- Organisation par les Comités départementaux ou les Clubs.
- Validation du stage par l'équipe pédagogique (animée par un moniteur MF2 ou BBES2 licencié FFESSM à minima).
- Remise d'un livret pédagogique . **(validité 3 ans).**

STAGE EN SITUATION

Pré requis : stage initial validé

MILIEU ARTIFICIEL ET/ OU MILIEU NATUREL

UC1-UC2-UC3 6 jours ou 12 séances piscine

Formation : limitée à l'espace proche .

Par un MF2ou BBES2 licencié FFESSM E4 ou un MF1 ou BBES1 licencié FFESSM ayant participé à un stage initial MF2 ou à un stage initial initiateur , validés par MF2ou BBES2 licencié FFESSM .

Validation des séances en contrôle continu par les formateurs

Les séances sont validées sur le livret pédagogique .

EXAMEN

Pré requis :

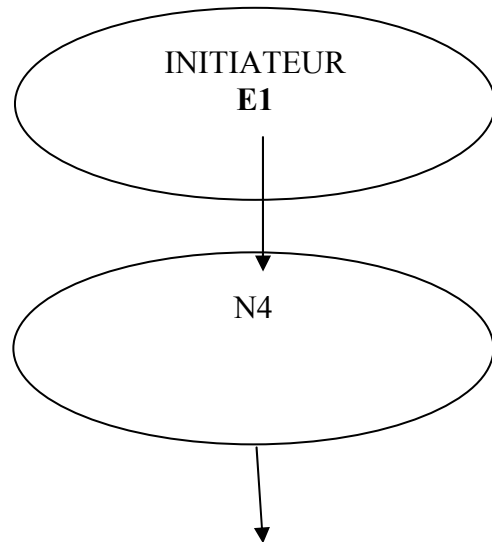
- Lettre de présentation du président.
- UC1 à UC3 validés sur livret péda.
- Rifap ou équivalent .

Epreuves :

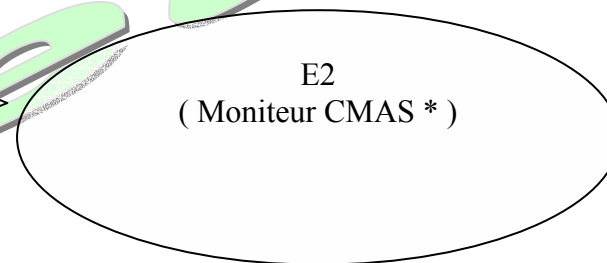
Epreuve de réglementation.

Epreuve de pédagogie pratique .

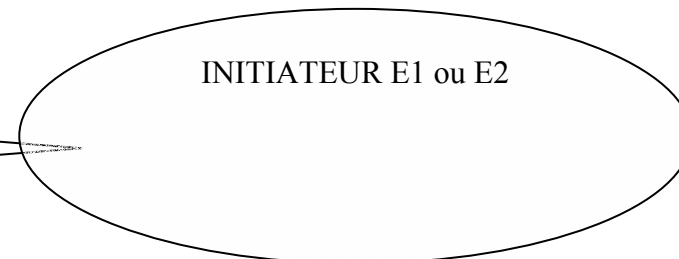
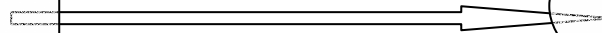
Epreuve de sauvetage PMT sur mannequin (idem niveau 4 mais réalisable en milieu artificiel).



UC4
« ENSEIGNEMENT EN MILIEU NATUREL ESPACE MEDIAN »
2 jours ou 4 séances
Formation et Validation par un moniteur MF2 ou BBES2 licencié FFESSM.



Validation d'acquis (commission CTN)
Profil spécial



PROJET

UNITES DE COMPETENCE

| UC | E1 | E2 | Cadre de réalisation | Libellé |
|-----|----|----|----------------------------|---|
| UC1 | ☐ | ☐ | STAGE EN SITUATION | Pédagogie pratique sans scaphandre en surface et en immersion-Avec scaphandre en surface. |
| UC2 | ☐ | ☐ | | Pédagogie pratique en scaphandre dans l' espace proche en milieu artificiel et milieu naturel ou que milieu naturel. |
| UC3 | ☐ | ☐ | | Transmission des connaissances au niveau 1. |
| UC4 | | ☐ | MODULE MILIEU NATUREL (E2) | Pédagogie pratique en scaphandre dans l' espace médian en milieu naturel. |
| | | ☐ | | Transmission des connaissances au niveau 2. |

- Le livret de formation précisera le nombre minimum de séances permettant de valider chaque UC.
- Selon la nature des UC , les séances à réaliser et à valider apparaîtront à la fois en milieu naturel et ou artificiel afin de laisser au stagiaire le maximum de latitude à leur réalisation.
- L'organisation et l'animation de séances sera évalué et validé au cours du stage en situation.

PROJET

Annexe 8 : Premiers contenus de formation
STAGE INITIAL Cadre réglementaire

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation |
|---|--|---|
| Généralités | La hiérarchie des textes (Traités internationaux, constitution, lois, décrets...) | |
| Textes organisant le sport en France | Législation et réglementation organisant les activités physiques et sportives en France. Loi de 1984, ses décrets et arrêtés. Réglementation spécifique à la plongée subaquatique. (arrête 98...) L'enseignement du sport ; le bénévolat et les brevets d'Etat. L'encadrement des activités de loisir ; cas particulier des mineurs. Rôle des fédérations sportives Le contrôle médical. | |
| Notion de responsabilité | Responsabilités civile et pénale du directeur de plongée, de l'enseignant bénévole, des personnes morales ; cas particulier de la mise en danger d'autrui ; loi sur les délits non intentionnels. | Evaluation par oral (entretien avec les formateurs) ou par écrit sous la forme d'un QCM . |
| Obligations légales | L'obligation de moyens, l'obligation de résultats, l'obligation contractuelle. | |
| Assurances | L'obligation d'assurance, les assurances fédérales (obligatoires ou facultatives) ; les autres assurances. | |
| Le matériel | La réglementation des blocs et des stations de gonflage. | |
| Les autorités administratives locales | Réglementation des piscines. | |
| Où prendre l'information | Sites gouvernementaux - Sites MJS - Le CNOSF - Publications fédérales (guide du dirigeant, etc). Manuel du moniteur - Manuels spécialisés. | La Formulation des questions sera centrée sur l'aptitude à la fonction de directeur de plongée et devra être auto formatrice. |
| | Site internet : vérifier les informations. Extraire, des textes de référence, les éléments qui nous concernent. | |

STAGE INITIAL Pédagogie Générale

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation |
|---|--|---|
| Etre capable de définir des objectifs pédagogiques. Comprendre la logique : Prerogatives-compétences | Savoir associer aux comportements attendus les compétences que l'élève devra acquérir. | Sur des exemples relatifs à la plongée ou dans d'autres disciplines. |
| Comprendre la notion de pré requis d'apprentissage. | Savoir disposer des exercices faisant apparaître des étapes chronologiques obligatoires et les exercices sans ordre particulier. | Production par les stagiaires de séquences d'apprentissage. |
| Etre capable d'extraire les difficultés d'un savoir-faire, ou d'un savoir-etre. | Réaliser l'analyse, la décomposition en tâches élémentaires . Identifier les points bloquants, savoir proposer plusieurs solutions, savoir revenir en arrière. | A partir d'exemples concrets. |
| Etre capable de mettre en place des critères d'évaluation. | Définir et ou s'approprier des critères mesurables et reproductibles. L'auto-évaluation . | Initialisation de la démarche qui sera poursuivie et évaluée au cours du stage en situation. |
| Etre capable de prendre en compte les acquis de l'élève pour personnaliser l'enseignement. | Connaissance des accords et passerelles entre différentes écoles de plongée. | Adapter le contenu et la durée d'apprentissage. |
| Etre capable de mettre en place une stratégie pédagogique. | Prise en compte du niveau de départ et d'arrivée, de l'hétérogénéité du public, du temps alloué. Réalisation de plans de formation et de progressions. | Initialisation de la démarche qui sera poursuivie et évaluée au cours du stage en situation. |
| Etre capable de choisir des outils et des moyens pédagogiques. | Prise de connaissance de différentes méthodes (démonstration, découverte,...) et outils pédagogiques à mettre en œuvre,(livres, CD, vidéo). | A travers des exemples. Amener chaque stagiaire à s'exprimer et à présenter un travail (rapporteur de groupe) |
| Etre capable d'animer un groupe. | Connaissance élémentaire des techniques et des outils de la communication. | |

STAGE INITIAL Pédagogie Spécifique

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation |
|---|---|--|
| Connaître l'existence des contenus de formation des plongeurs au sein de la FFESSM. | Prise de connaissance et utilisation du manuel du moniteur (Niveaux 1 et 2, des plongeurs de Bronze, d'Argent et d'Or de la plongée enfant). | Analyse commentée des productions des stagiaires lors d'exercices d'application. |
| Savoir construire une séance de formation pratique (avec et sans scaphandre). | Construction méthodique de séance avec répartition judicieuse des différents exercices la constituant. Appropriation de méthode de préparation de séance. | Explorer par la discussion des situations spécifiques qui seront rencontrées au cours du stage en situation (public, milieu, matériel...) |
| Séances de formation théorique (transmission de connaissances). | Expliquer la pratique à l'aide d'éléments de théorie. Apprentissage d'un savoir nouveau ou mise en ordre de savoirs issus d'autres sources (manuels, médias, autres plongeurs, etc.). Place de l'enseignement théorique : son intérêt pour la pratique. | Limité au niveau 1. (le niveau 2 sera traité au cours de l'UC4) |
| Acquérir des notions sur l'entraînement physique. | Notions théoriques et pratiques sur l'entraînement physique des plongeurs de niveau 1 et 2. Notions limitées à la filière aérobie utilisation d'indicateurs simples (fréquence cardiaque) quantification de l'effort et de la récupération.. | Séances théoriques, suivies d'exercices de construction de séances. |

Stage en situation pratique - UC1**Fonction directeur plongée en milieu artificiel/ Organisation**

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|---|---|--|---|
| Etre capable d'organiser l'activité. | Le stagiaire prendra en compte la répartition de l'espace, du temps, du matériel et des hommes dans l'organisation d'une séance technique dont il serait le responsable. dans le cadre des prérogatives d'initiateur comprenant simultanément plusieurs ateliers de niveaux différents permettant de préparer des plongeurs du débutant au Niveau II. | Progressivement au cours du stage en situation. | Le tuteur de stage vérifiera les acquis du stagiaire et validera chaque aptitude sur le livret pédagogique. |
| Etre capable d'assurer la surveillance surface de toute l'activité. | | Mise en situation (fictive) dans le rôle de surveillant de bassin. | |
| Etre capable de prévenir les accidents. | Connaître les accidents liés à l'activité dans le cadre de l'initiateur et savoir mettre en œuvre les moyens de les éviter. | | |

Stage en situation pratique - UC1

Pédagogie pratique sans scaphandre en surface et en immersion et Avec scaphandre en surface-Technique de sauvetage

| Connaissances, savoir-faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|---|---|---|--|
| <p>Etre capable d'enseigner lors de séances pratiques sans scaphandre et avec scaphandre en surface au :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Plongeur de bronze -Plongeur d'argent -Plongeur d'or -Plongeur Niveau I. -Plongeur Niveau II. | <p>Cette pratique doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la découverte de sensations nouvelles comme la perte d'appuis, l'utilisation de l'espace vertical, de la flottabilité ... -le moyen de proposer des exercices de remédiations si l'élève rencontre des difficultés lors des séances en scaphandre. -l'enseignement des compétences C1a,C1b, C2 et C3 et code de communication . | <p>Sous la responsabilité permanente d'un encadrant E3 à minima, licencié à la FFESSM .</p> <p>Mise en place d'éducatifs ludiques, qui tiennent compte des particularités et des difficultés des élèves.</p> <p>Aborder les pré-requis fondamentaux sans aucun matériel si nécessaire, avant un apprentissage plus technique.</p> <p>Lors d'exercices à terre, en PMT , en apnée, en nage capelée .</p> | <p>Séances Validées par le tuteur de stage.</p> |
| <p>Etre capable de porter assistance sans scaphandre dans l'espace proche, à un plongeur sans scaphandre.</p> | <p>Maîtrise de techniques de sauvetage sans scaphandre.</p> | <p>Entraînement au sauvetage mannequin après une nage d'approche, avec et sans matériel PMT.</p> | <p>Aptitude à valider sur le livret pédagogique. L'épreuve mannequin PMT sera évaluée par le jury lors de l'examen final.(Cf. conditions d'examen).</p> |

Unité de Compétence UC2

Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche.

| Connaissances savoir faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|--|---|---|---|
| <p>Etre capable d'enseigner la plongée avec scaphandre :</p> <p>-lors du baptême.</p> <p>-au cours des cursus fédéraux suivants :</p> <p>-Plongeur de bronze -Plongeur d'argent -Plongeur d'or -Plongeur Niveau I. -Plongeur Niveau II.</p> <p>Dans l'espace proche.</p> | <p>Enseignement des compétences C1a,C1b, C2 , C3,C4 et C5 décrites dans le manuel du moniteur.</p> <p>Savoir construire et adapter des séances en tenant compte :</p> <p>- du niveau et de la progression réelle des élèves . -des conditions de pratique.</p> <p>Etre capable de mettre en place les éléments de sécurité nécessaires.</p> <p>Savoir réaliser la séance :</p> <p>Justifier, expliquer et préparer la phase aquatique active.</p> <p>Vérifier le niveau réel et la maîtrise des pré requis. Apporter les correctifs immédiats et permettre la progression de chaque élève. Favoriser l'auto évaluation et la motivation .</p> | <p>Sous la responsabilité permanente d'un encadrant E3 à minima, licencié à la FFESSM .</p> <p>Participation passive lors de séances de formations avec de vrais élèves.</p> <p>Conduites de séances et réalisation d'exercices, le moniteur jouant le rôle d'un élève.</p> <p>Tendre progressivement vers l'autonomie dans la conception de plans de formation et la conduite de séances en milieu artificiel.</p> | <p>Validé par le tuteur de stage Sur le livret pédagogique.</p> |
| <p>Etre capable de porter assistance à un plongeur au fond en scaphandre.</p> | <p>Maîtrise d'une technique de sauvetage en scaphandre à l'aide des palmes et du gilet.</p> | <p>Sauvetage en scaphandre d'un autre plongeur d'un fond compris entre 2 et 5 m, tractage en surface sur 25 m et préparation au hissage de la victime.</p> | <p>Validé par le tuteur de stage Sur le livret pédagogique.</p> |

Unité de Compétence UC3
Transmission des connaissances au niveau 1.

| Connaissances savoir faire et savoir etre | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|--|--|--|--|
| Maîtrise des connaissances théoriques élémentaires. | Les acquis du niveau 2 après une remise à niveau, doivent constituer la capacité minimale de l'élève initiateur en matière de connaissances. | Le recours à une évaluation de type QCM permet de mettre en évidence les points faibles sur lesquels l'élève initiateur devra par la suite se perfectionner. | Validé par le tuteur de stage sur le livret pédagogique. |
| Etre capable d'identifier les connaissances qu'il est strictement nécessaire de dispenser aux plongeurs de niveau I. | Savoir fixer les limites des connaissances à transmettre. | Sous la forme de séances actives Le formateur passera en revue les connaissances et montrera les difficultés à les enseigner, le plus souvent rencontrées. | |
| Etre capable d'intégrer des connaissances théoriques dans le cycle de séances d'apprentissage | Savoir associer aux leçons pratiques du niveau I. les éléments théoriques nécessaires à leur compréhension. | Réflexion collective des stagiaires animée par les formateurs visant à identifier parmi les connaissances à transmettre, les cours pratiques auxquels elles sont liées (pré-requis). | |
| Etre capable de présenter et de transmettre des connaissances théoriques. | L'objectif est de donner aux stagiaires des outils pédagogiques : (Analogies, démonstrations, manières de mettre en évidence un phénomène, etc). | Réflexion en petits groupes sur la manière de présenter ou d'illustrer des connaissances théoriques, conduite par le formateur. Mises en situations pratiques des stagiaires sur des thèmes ciblés. | |

| Connaissances savoir faire et savoir etre | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|--|---|--------------------------------------|------------|
| <p>Etre capable de transmettre les règles élémentaires de protection de l'environnement marin à des plongeurs débutants.</p> <p>Connaître les espèces locales (poissons et faune fixée) .</p> | <p>Relayer les règles ethniques de la FFESSM.</p> <p>Limité aux espèces les plus courantes au niveau local.</p> | <p>QCM ou participation active .</p> | |

Unité de Compétence UC 4**Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace médian en milieu naturel.**

| Connaissances savoir faire et savoir être | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|--|---|--|---|
| <p>Etre capable concevoir des séances pratiques d'enseignement pour des plongeurs préparant le niveau II.</p> <p>Etre capable conduire ces séances sous la responsabilité d'un directeur de plongée.</p> | <p>Pouvoir transférer les savoir-faire acquis en milieu artificiel (Cf.arr. 98) et dans l'espace proche milieu naturel, Vers l'espace médian.</p> <p>Prendre en compte des contraintes nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'augmentation de la profondeur. -La limitation du temps de plongée. - Eviter les remontées multiples. -L'évaluation et la correction immédiate des comportements des élèves. <p>Savoir adapter son enseignement à plusieurs élèves.</p> | <p>-Séances de préparation à sec sous forme d'ateliers actifs dirigés.</p> <p>-Séances de mise en situation dans l'eau :</p> <p>Avec des élèves initiateurs niveau 4 s'exerçant entre eux, sous la responsabilité permanente d'un MF1 ou BEES 1 licenciés à la FFESSM minimum.</p> <p>Lors de formations avec de vrais élèves niveau II. conduites par un moniteur , l'élève initiateur étant observateur.</p> | <p>Validé par le tuteur de stage MF2 ou BEES 2 licenciés à la FESSM</p> |

Unité de Compétence UC 4
Transmission des connaissances au niveau 2.

| Connaissances savoir faire et savoir etre | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|---|---|--|--|
| Maîtrise des connaissances théoriques. | Les acquis du niveau IV. après une remise à niveau, doivent constituer la capacité minimale de l'élève initiateur en matière de connaissance. | Le recours à une évaluation de type QCM permet de mettre en évidence les éventuelles faiblesses que le stagiaire devra travailler ensuite individuellement. | Validé par le tuteur de stage sur le livret pédagogique. |
| Etre capable d'identifier les connaissances qu'il est strictement nécessaire de dispenser aux plongeurs de niveau II. | Identifier le volume de connaissances et leur degré de difficulté que le plongeur niveau II. doit acquérir. | par Réflexion collective animée le formateur | |
| Etre capable d'intégrer des connaissances théoriques dans le cycle de séances d'apprentissag | Savoir associer aux leçons pratiques du niveau II . les éléments théoriques nécessaires à leur compréhension. | Réflexion collective des stagiaires animée par les formateurs visant à identifier parmi les connaissances à transmettre, les cours pratiques auxquels elles sont liées (pré-requis). | |

| Connaissances savoir faire et savoir etre | Commentaires et limites | Critères de réalisation | Evaluation |
|---|---|--|------------|
| Etre capable de présenter et de transmettre des connaissances théoriques. | Structurer la présentation (plan) . Utilisation de tableau et rétro projecteur . Les themes du niveau II : Accidents, réglementation, décompression, effets du milieu, principes de fonctionnement du matériel, autonomie, flottabilité, règles de protection de l'environnement. | Animation de séances courtes (½ heure) , en stricte relation avec la pratique. Les pré requis de compréhension (physique, anatomie, physiologie) seront intégrés dans le développement des thèmes et ne feront pas l'objet de cours spécifiques (transversalité). | |

Examen d'initiateur

EVALUATION

L' examen est constitué de trois épreuves.

- Chaque épreuve est notée sur 20, affectée d'un coefficient.
- La moyenne (10/20) est exigée pour l'épreuve de pédagogie
- Toute note inférieure à 5/20 ou toute épreuve non faite est éliminatoire.

Une note de stage en situation (coefficient 1) est affectée par le tuteur de stage .

Un minimum de 100 points est exigé pour être reçu à l'examen.

1 - Mannequin (Coefficient 3)

Si la température de l'eau est inférieure à 18°, le port au minimum de la veste et de la cagoule est obligatoire.

De 18° à 24° le port d'un vêtement est facultatif.

Lorsque le candidat est vêtu de cet équipement, il doit porter un lestage annulant la flottabilité de la protection isothermique.

Effectuer un parcours de 100 mètres à l'aide de palmes, masque et tuba à la fin de ce parcours, descendre à une profondeur de **2 mètres** et tenir une apnée de 20 secondes en déplacement et après une récupération de 10 secondes en surface, redescendre à la même profondeur et remonter un mannequin de 1,5 kg de poids apparent, le remorquer, les voies respiratoires hors de l'eau sur une distance de 100 mètres.

NOTATION DE L'ÉPREUVE

Temps total de l'épreuve :

- inférieur à 4'30" : 16 pts
- de 4'31" à 4'45" : 15 pts
- de 4'46" à 5' : 14 pts
- de 5'01" à 5'15" : 13 pts
- de 5'16" à 5'30" : 12 pts
- de 5'31" à 5'45" : 11 pts
- de 5'46" à 6' : 10 pts
- de 6'01" à 6'30" : 09 pts
- de 6'31" à 7' : 08 pts
- de 7'01" à 7'30" : 07 pts
- de 7'31" à 8' : 06 pts
- supérieur à 8' : ÉLIMINÉ

Mannequin, voies respiratoires immergées : ÉLIMINATOIRE

- 1 à 4 points supplémentaires peuvent être attribués pour la tenue du mannequin. Celle-ci doit être applicable à une victime réelle.

2- Pédagogie (coefficient 4)

Moyenne 10/20 obligatoire

3-Réglementation (Coefficient 2)

4-Note de stage (Coefficient 1).

Annexe 9 : Synthèse CTR au 22/05/03

Sont reportées sur ce tableau les remarques, suggestions ou désaccords par rapport aux contenus de formation envoyés par JLB en mars 2003. Pour une meilleure lisibilité les remarques en accord avec le projet ne sont pas mentionnées.

| CTR | Présentation générale | Stage initial | UC1 | UC2 | UC3 | Note de stage | Coefficients | Mannequin | UC4 |
|---------------------------|---|--|--|---|--|--|---|---|--|
| Ile de France | | | | | | | | | |
| LR-MP | Prévoir que le stage initial MF1 donne par équivalence le stage initial initiateur. | | | | | Supprimer la note de stage | | | |
| Cote d'Azur | | | | | | | | | |
| Corse | | | | | | | | | |
| RABA | Propose les memes libellés entre les UC de l'initiateur et les UC du MF1 | Préciser qu'il s'agit de notions à acquérir, sinon pas de différence avec le MF1 | UC1 prévention des accidents : préciser par oral ou par écrit . prévoir validation sur le livret péda. Combien de séance mini pour valider ? | Nombre de séance pour validation : libre ou seuil à fixer ? 2m pour épreuve sauvetage insuffisant | Précisez si évaluation type QCM est obligatoire ou pas | | | | <ul style="list-style-type: none"> • Quid des E1 qui passeront le N4 obligatoire ou pas ? |
| Normandie | | | | | | | | | |
| BPL | | | | | | | | | |
| Centre | | Allegger le cadre règlementaire Accords et passerelles inutiles à connaitre. | | | | Supprimer la note de stage | | | |
| Nord Pas de Calais | Durée de validité de l'équivalence UC4 MF1 à préciser | | Nombre de séances par UC n'est pas précisé | | | Porte sur le stage initial ou stage en situation ? | Mannequin : pas d'accord avec coefficient 3 . Pourquoi maintenir l'épreuve à l'examen alors que sauvetage scaph évalué en stage ? | Demande si le candidat N4 doit repasser cette épreuve ? | Trouve une non cohérence entre C4 initiateur et UC4 MF1 . |
| CIAS | | | | | | Supprimer la note de stage | <ul style="list-style-type: none"> • Mannequin(entre 2 et 6 mètres) • Péda :4 | | Retirer l'enseignement de |

| CTR | Présentation générale | Stage initial | UC1 | UC2 | UC3 | Note de stage | Coefficients | Mannequin | UC4 |
|--|-----------------------|---------------|-----|-----|-----|--|---|-----------|--|
| | | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> • Règlementation :2 • Rajouter epreuve sauvetage scaphandre coef 2 | | « transmission des connaissances au niveau 2 » |
| Conclusion générale à débattre en CTN | | | | | | Suppression de la note de stage | | | |

Table des illustrations

| | |
|--|----|
| <i>Figure 1: Extrait du numéro 22 de Etudes et Sports Sous-Marins de Janv-Fév-Mars 1974</i> | 3 |
| <i>Figure 2: Pyramide des âges</i> | 9 |
| <i>Figure 3 : Expérience en plongée de l'initiateur avant la formation et avant l'examen</i> | 10 |
| <i>Figure 4 :Expérience en plongée de l'initiateur avant la formtion et avant l'examen</i> | 10 |
| <i>Figure 5 Le pré-projet - schéma général de formation</i> | 22 |
| <i>Figure 6: Version2 synthèse des remarques des régions</i> | 31 |
| <i>Figure 7: Contenus de formation -remarques des régions</i> | 34 |
| <i>Figure 8 « différentes phases d'un projet »</i> | 40 |
| <i>Figure 9: La gestion de projet</i> | 41 |
| <i>Figure 10, CTN-Projet initiateur 2001-2003- Diagramme De GANT</i> | 43 |
| | |
| <i>Tableau 1, Brevets d'initiateur de 2000 à 2002 -source rapport CTN -AG Grenoble</i> | 4 |
| <i>Tableau 2 - L'équipe du projet de réforme initiateur de club</i> | 6 |
| <i>Tableau 3: formulaires d'enquête</i> | 9 |
| <i>Tableau 4: qui intervient dans la formation des initiateurs</i> | 11 |
| <i>Tableau 5: lieu et structure de formation</i> | 11 |
| <i>Tableau 6: Lieu et structure pour l'examen</i> | 11 |
| <i>Tableau 7: Conditions et perception de l'examen</i> | 12 |
| <i>Tableau 8: rôles et fonctions de l'initiateur en milieu atrificiel</i> | 12 |
| <i>Tableau 9: rôles et fonctions de l'initiateur en milieu naturel</i> | 12 |
| <i>Tableau 10 : coût de la formation et de l'examen</i> | 13 |
| <i>Tableau 11 : reconnaissance des initiateurs</i> | 13 |
| <i>Tableau 12, commentaires libres des initiateurs, des moniteurs et des présidents de clubs</i> | 14 |
| <i>Tableau 13: premières orientations du projet</i> | 16 |
| <i>Tableau 14 : l'initiateur d'hier et d'aujourd'hui</i> | 37 |